

Objet : approbation du procès-verbal du comité syndical du 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt six mars à neuf heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 14 mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 27 membres étaient présents ou représentés. Trois délégués ont transmis leur pouvoir à des membres de l'assemblée en amont de la séance.

Le Président accueille Mme HAMEL, chef du service comptable au centre des finances publiques, trésorerie Angers municipale.

1- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 6 février 2024

À compter du 20 mars 2024, le procès-verbal de la réunion du 6 février 2024 a été mis à la disposition des membres du comité syndical sous forme dématérialisée sur le site extranet « Sharepoint » qui leur est dédié.

Après avoir entendu l'exposé du Président, les membres du comité syndical prennent acte du procès-verbal du comité syndical du 6 février 2024.

2- Compte-rendu des décisions du Président dans le cadre de ses délégations.

Jean-Luc DAVY informe l'assemblée que dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été confiée par le comité syndical par délibération n°58/2023 du 17 octobre 2023, il doit rendre compte des attributions exercées par délégation lors de chaque comité syndical.

Le compte-rendu des décisions prises depuis le 6 février 2024 par le Président du Siéml sur délégation du comité syndical est joint en annexe du rapport d'information présenté en séance.

Les membres du comité syndical **prennent acte** des décisions prises par le Président sur délégation du comité syndical, après avoir entendu la synthèse des principales décisions.

Emmanuel CHARIL présente succinctement la liste des décisions.

- Six approbations de prises de participation dans les sociétés d'économie mixte (SEM) dans les différentes sociétés de projets relatives à des projets de développement d'énergie renouvelable.
- Une décision visant à la réalisation du schéma directeur du système d'information (SDSI) en prévision de la mutualisation avec deux autres syndicats dans le cadre du projet de Village de syndicats.
- Deux décisions de non-renouvellement de marché avec des bureaux d'étude en matière de diagnostic énergétique.
- Le renouvellement d'adhésion à la société française d'éclairage.

- Un avenant à la convention de quasi régie entre le Siéml et ALM afin d'ajuster le traitement des différents types de chantiers, notamment les extensions qui sortent du marché Territoire intelligent pour des raisons juridiques et le reclassement dans la section de fonctionnement des travaux de réparation de l'éclairage public.

3- Projet de délibération concordante visant à transférer de la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire vers le Siéml, le droit à percevoir la part communale de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE- C).

Jean-Luc DAVY rappelle que la commune de Saint-Sigismond et Ingrandes-le-Fresne se sont regroupées le 1^{er} janvier 2024.

Pour continuer à accéder aux services et aides proposés par le Siéml, la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresnes-sur-Loire doit délibérer pour transférer au Siéml le droit à percevoir la part de la TICFE-C (anciennement TIFCE) en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité au 1^{er} janvier 2025.

Après échanges avec Alain TUSSEAU, maire d'Ingrandes-le-Fresnes-sur-Loire, Jean-Luc DAVY indique que le Conseil municipal prendra une délibération dans les semaines à venir.

Pour mémoire, Emmanuel CHARIL rappelle que le Siéml n'est plus à proprement parler percepteur de la taxe sur l'électricité. L'État verse au syndicat une dotation qui correspond au montant des recettes de la taxe figé en 2022, auquel on ajoute l'inflation et l'évolution des consommations.

Jean-Luc DAVY précise que la taxe à percevoir pour la commune de Saint-Sigismond reste identique à celle perçue avant qu'elle intègre la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire.

Après avoir entendu l'exposé du président ;

Après avoir entendu les débats ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** la substitution du Siéml à la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresnes-sur-Loire pour la perception du montant total du produit de la part communale de la taxe intérieure sur la consommation finale l'électricité (TICFE-C), à compter du 1^{er} janvier 2025 .

| | |
|----------------------------------|----|
| Nombre de délégués en exercice : | 46 |
| Nombre de présents : | 27 |
| Nombre de votants : | 30 |
| Abstention : | 0 |
| Opposition : | 0 |
| Approbation : | 30 |

4- Approbation des comptes de gestion.

Eric TOURON débute la présentation avec le compte de gestion.

Le résultat de clôture du budget principal :

| | |
|---------------------------------|-----------------|
| Excédent de Fonctionnement 2023 | 14 350 546,30 € |
| Déficit d'Investissement 2023 | - 341 488,59 € |
| Résultat Budget 2023 | 14 009 057,71 € |

Le résultat de clôture du budget IRVE

| | |
|---------------------------------|-------------|
| Excédent de Fonctionnement 2023 | 9 996,31 € |
| Excédent d'Investissement 2023 | 29 043,32 € |
| Résultat Budget 2023 | 39 039,63 € |

Le résultat de clôture du budget GNV

| | |
|---------------------------------|-------------|
| Excédent de Fonctionnement 2023 | 21 519,22 € |
| Résultat d'Investissement 2023 | 0,00 € |
| Résultat Budget 2023 | 21 519,22 € |

Le résultat de clôture du budget PCRS

| | |
|------------------------------------|--------------|
| Excédent de Fonctionnement 2023 | 126 784,29 € |
| Excédent d'Investissement 2023 591 | 219,31 € |
| Résultat Budget 2023 | 718 003,60 € |

Eric TOURON annonce un résultat de clôture consolidé de 14 787 620,16 €, conforme au compte administratif.

Mme HAMEL, chef du service comptable au centre des finances publiques confirme les chiffres du compte de gestion et du compte administratif.

Après avoir entendu l'exposé du vice-président ;

Après avoir entendu les débats ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **de statuer sur :**
 - o l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire (cf. annexe),
 - o l'exécution du budget principal et des budgets annexes IRVE, GNV et PCRS de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 - o la comptabilité des valeurs inactives ;
- **de déclarer** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 pour la comptabilité du syndicat par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve ;
- **de demander** à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés d'exiger l'apurement du compte .

| | |
|----------------------------------|----|
| Nombre de délégués en exercice : | 46 |
| Nombre de présents : | 27 |
| Nombre de votants : | 30 |
| Abstention : | 0 |
| Opposition : | 0 |
| Approbation : | 30 |

5- Approbation du compte administratif 2023.

Eric TOURON débute la présentation des comptes administratifs 2023 du budget principal avec un état des principales recettes constituées des redevances et entre parenthèse un comparatif de l'année 2022.

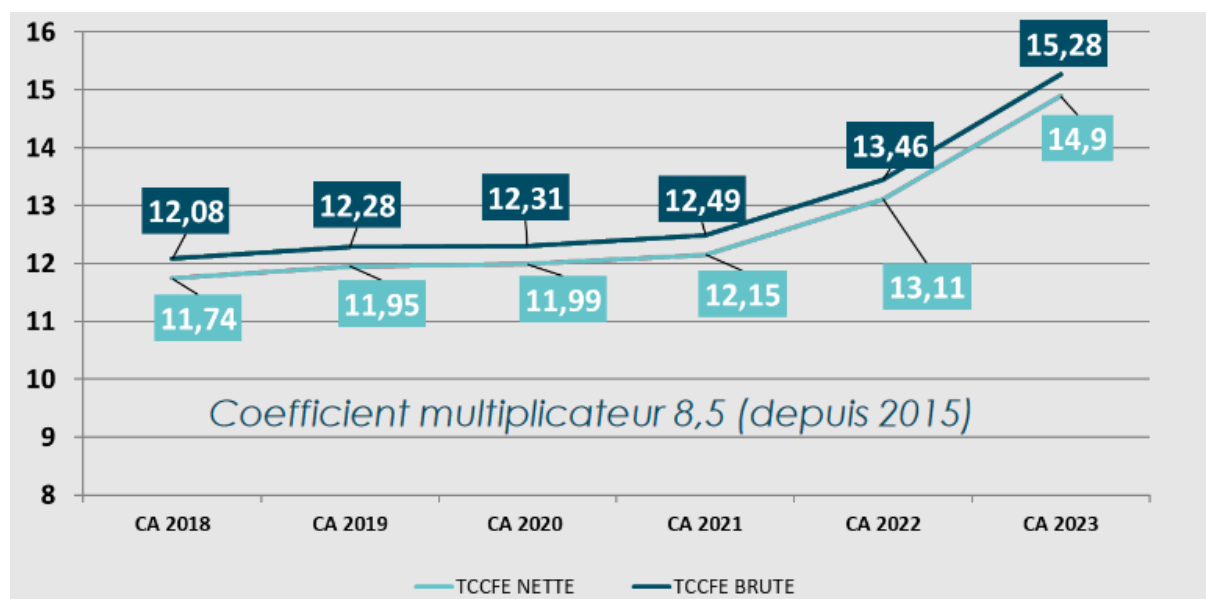
| | |
|----------------|---------------------|
| R1 électricité | 1,189 M€ (1,130 M€) |
| R1 gaz | 0,245 M€ (0,175 M€) |
| R2 électricité | 3,707 M€ (3,625 M€) |
| Total | 5,141 M€ (4,930 M€) |

La somme des redevances représente 19 % du budget 2023, soit une hausse de 4,28 % par rapport à 2022 comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires de février.

Le total des recettes au compte administratif 2023 s'élève à 26,451 M€ en 2023 contre 22,375 M€ en 2022.

Le montant de la TICFE atteint 15,28 M€ contre 13,46 M€ en 2022 et représente 58 % du budget.

Eric TOURON rappelle une particularité de la TCCFE avec le reversement de la part communale à Baugé-en-Anjou et Segré-en-Anjou Bleu. A ce titre, le graphique ci-dessous, tel que présenté au comité syndical, tient compte de cette particularité avec des chiffres en foncé bleu qui représentent la TCCFE nette et en bleu clair la TCCFE après reversement aux communes précitées.



Eric TOURON poursuit avec les dépenses principales qui s'élèvent à 12,101 M€ en 2023 contre 10,094 M€ en 2022 ainsi réparties :

- les frais de personnel représentent 39,2 % du budget et ont augmenté de 15,59 %, passant de 4,108 M€ en 2022 à 4,749 M€ en 2023. Cette hausse correspond aux décisions de recrutements qui ont été prises faisant passer le nombre d'agents de 71,9 ETP en 2022 à 84,7 ETP en 2023.

- Les charges à caractère général augmentent de 38,58 % et représentent 13,1 % du budget, passant de 1,147 M€ en 2022 à 1,590 M€ en 2023. Les dépenses restent identiques à celles de l'année précédente, exceptée deux nouvelles dépenses avec l'achat de bois pour la chaudière du Siéml (49 k€) et le séminaire des cadres (20 k€).

- L'entretien et la maintenance de l'éclairage public, 1,439 M€ en 2023 contre 1,239 M€ en 2022.

- L'aide à la décision en matière de transition énergétique, 0,253 M€ en 2023 contre 0,207 M€ en 2022.
- Le reversement de la TCCFE pour Baugé-en-Anjou et Segré-en-Anjou Bleu, 0,377 M€ en 2023 contre 0,345 M€ en 2022.
- Des charges de gestion courante stables, 0,901 M€ en 2023 contre 0,962 en 2022 dont la subvention aux associations qui va être présentée dans un rapport dédié pour un montant de 89,4 M€.
- La provision du compte épargne-temps mis en place en mars 2023, 0,201 M€.
- Les dépenses d'ordre concernent principalement des dotations aux amortissements pour un montant de 2,170 M€.

Eric TOURON met en exergue le montant des frais financiers qui augmentent de 45,97 % passant de 0,286 M€ en 2022 à 0,418 M€ en 2023. Des taux moins avantageux, l'absence d'emprunt en 2022 et à contrario, la présence d'emprunt en 2023 explique cette augmentation. Toutefois, les indicateurs en matière d'endettement sont plutôt très favorables.

Eric TOURON poursuit avec un tableau déjà présenté lors du débat d'orientations budgétaires du 26 mars dernier qui reprend l'évolution annuelle de la dette depuis 2015, stabilisée à 3 M€ chaque année et la mobilisation des emprunts.

La synthèse du budget fonctionnement avec des recettes à 26,451 M€ et des dépenses, 12,101 M€ présente un excédent de 14,35 M€ en 2023 contre 12,28 M€ en 2022.

Eric TOURON poursuit avec les recettes d'investissement du CA 2023 à 53,186 M€ contre 55,502 M€ en 2022 et présente le détail.

- Affectation du résultat de l'année 2022, 12,28 M€ (1,15 M€ en 2022).
- Excédent reporté 2022, 5,636 M€ (3,227 € en 2022).
- FCTVA, 1,74 M€ (1,79 M€ en 2022).
- Remboursement par l'ADEME des avances effectuées dans le cadre du COTER, dispositif pour lequel le Siéml sert de boîte aux lettres, 0,540 M€ (0,494 M€ en 2022).
- Remboursement des travaux en co-maîtrise d'ouvrage, 6,465 M€ (6,109 M€ en 2022).
- Fonds de concours, subventions et participations, 23,963 M€ (21,658 M€ en 2022) avec
 - 10,337 M€ (FACÉ).
 - 2,831 M€ (ENEDIS).
 - 10,795 M€ (communes et usagers).
- Opérations d'ordre concernant les dotations aux amortissements et la récupération des avances versées sur marché, 2,536 M€ (3,288 M€ en 2022).

Eric TOURON poursuit avec le détail des principales dépenses d'investissement de 53,527 M€ en 2023 contre 49,865 M€ en 2022.

- Travaux d'installation de la chaufferie bois et un système de climatisation sur le site du siège du Siéml, 0,942 M€.
- Achats de parts sociales (Alter Energies, Loire Mayuges Energies, Alter Public), 1,871 M€.
- Divers investissements (logiciels, mobilier, matériel informatique, véhicule), 0,409 M€.

- Programme FIPEE + BEE 2030, 0,539 M€ (0,542 M€ en 2022).
- Participation dorsales gazières de Doué-en-Anjou et Mauges, 0,717 M€ (0,411 M€ en 2022).
- Participation au budget IRVE pour l'installation de nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques 0,120 M€ (0,170 M€ en 2022)
- Travaux d'installation de 5 chaufferies bois pour des collectivités adhérentes, 0,629 M€.
- Apport en compte courant à la société de méthanisation Loire Mauges Energie, 0,350 M€.
- Subvention dans le cadre de la gestion, pour l'ADEME du contrat COTER, 0,742 M€.
- Travaux sur réseaux et travaux pour tiers, 37,210 M€ HT (38,017 M€ HT en 2022).
- Le volume des travaux de réseaux avec d'éclairage public, les télécom et le réseau de distribution d'électricité depuis 2017 présente une dépense moyenne constante de 40 M€.
- Participation au projet Territoire Intelligent d'ALM, 2,067 M€.
- Emprunts et dette assimilée, 3,139 M€. Au 31 décembre 2023, l'encours est de 15,143 M€. Les emprunts communaux qui n'apparaissent pas vont bientôt disparaître. Il reste deux exercices pour les épurer.

Eric TOURON précise qu'en 2025, la partie de la dette liée à la transition écologique devra apparaître dans le CA.

La synthèse des recettes 53,186 M€ et des dépenses 53,527 M€ présente un déficit d'investissement de - 0,341 M€ contre 5,637 M€ en 2022. Ce montant est dû au décalage des travaux liés à la suite de la pandémie.

Les recettes globales du CA 2023 s'élèvent à 77,877 M€ avec des subventions (33,385 M€), la TCCFE (15,277 M€), les redevances R1 R2 et Gaz (5,273 M€), les participations et fonds de concours, les opérations d'ordre pour des amortissements et l'affectation de l'excédent.

Les dépenses globales du CA en 2023 s'élèvent 59,959 M€ dont 65 % sont dédiés aux travaux pour 42,66 M€.

Le résultat financier investissement constitué des recettes (79,637 M€) et des dépenses (65,628 M€) présente un excédent brut de 14,009 M€.

Le reste à réaliser en d'investissement constitué par les recettes 30,642 M€ et les dépenses 33,694 M€ présente un déficit de - 3,052 M€.

Le résultat de clôture 2023 du budget principal composé des recettes 110,279 M€ et des dépenses 99,322 M€ présente un excédent net de 10,957 M€.

Denis RAIMBAULT souligne que l'augmentation de la masse salariale est liée aux nouvelles compétences exercées par le Siéml et qu'elle sera compensée par des entrées financières. La Chambre régionale des comptes a salué cet élargissement et encouragé le syndicat à poursuivre dans cette voie. Le Siéml renforce sa crédibilité avec des fonds excédentaires tels que présentés, et dans le même temps, son large panel de compétences.

Eric TOURON poursuit sa présentation avec le montant des recettes de fonctionnement du budget annexe IRVE de 790,825 k€ constituées principalement des redevances des usagers pour 310 426, 58 k€, des amortissements pour 163 466,24 k€, des subventions du budget principal pour 250 000 k€.

Le montant des dépenses de fonctionnement de 780,828 k€ comprend des charges de fonctionnement (180 359 k€), le coût de l'énergie (311 030 k€), les actions de communication (110 195 k€), l'amortissement des bornes (163 139 k€) et l'indemnité relative à la crise inflationniste (16 106 k€).

Eric TOURON rappelle que l'excédent du budget de fonctionnement IRVE de 9,99 k€ est dû au versement des subventions du budget principal.

Le budget annexe IRVE présente 511,56 M€ de recettes d'investissement issues principalement des subventions du budget principal et des participations des collectivités. Le montant des dépenses (482,52 k€) est réparti entre l'achat de bornes pour véhicules et vélos (318 751,71 k€) et les amortissements des subventions reçues (163 766,24 k€).

Eric TOURON indique que la proposition de budget 2024 sera plus offensive sur les installations de bornes.

La synthèse du budget investissement composée des recettes (511,56 k€) et des dépenses (482,52 k€), présente un excédent de 29 04 k€.

Le résultat financier investissement et fonctionnement constitué de 1 302,39 k€ en recettes et 1 263,35 k€ en dépenses, présente un excédent but de 39,04 k€.

Les restes à réaliser d'investissement présentent un excédent de 8,15 k€ avec des recettes 288,68 k€ et les dépenses 280,53 k€.

Le résultat net de clôture 2023 du budget IRVE constitué des recettes 1 591,07 k€ et des dépenses 1 543,88 k€ présente un excédent net de 47,19 k€ contre 12,52 k€ en 2022.

La présentation n'appelle pas de remarque de la part des élus présents.

Eric TOURON présente les recettes du budget annexe GNV (102,24 k€), principalement constituées des redevances des usagers (54 608,39 k€), les consommations du Siéml pour ses véhicules fonctionnant au gaz (18 105,95 k€), l'excédent reporté (21 030,23 k€) et l'amortissement des opérations d'ordre ((8 500 k€). Les dépenses, 80,72 k€ correspondent aux charges de fonctionnement (72 225,35 k€) et à l'amortissement de la station (8 500 k€).

La synthèse de fonctionnement du CA présente un excédent de 21,52 k€ avec des recettes à 102,24 k€ et des dépenses à 80,72 k€.

Les investissements sont composés des équilibres des amortissements avec les recettes de la station pour 8 500 € et l'amortissement des subventions pour 8 500 €.

Le résultat de clôture 2023 du budget GNV présente un excédent net de 21,52 k€, avec des recettes de 102,24 k€ et des dépenses de 80,72 k€.

La présentation n'appelle pas de remarque de la part des élus présents.

Eric TOURON expose le budget fonctionnement du PCRS avec les recettes (643,49 k€). Il rappelle que le PCRS est un partenariat entre les EPCI, les communes, le Siéml, Enedis et Sorégies, principalement financé par ses partenaires à hauteur de 67 %. Les dépenses sont constituées notamment des charges du personnel affecté. Le Siéml refacture ces charges du budget principal au budget annexe. Les charges de fonctionnement ne sont pas élevées et représentent 6 % des dépenses. Les investissements sont comblés par des dotations aux amortissements assez élevés qui représentent 55 % des dépenses de fonctionnement.

La synthèse de fonctionnement, constituée des recettes (643,49 k€) et des dépenses (516,71 k€), présente un excédent de fonctionnement de 126,78 k€.

Les investissements présentent un excédent reporté de 1 149 873 M€, un reliquat de subventions et une dotation aux amortissements. A terme, cet excédent sera consommé. Pour les dépenses, la plus importante concerne les acquisitions liées au PCRS (1 750 589 M€), le remboursement de la dette est faible (71 739 k€).

La synthèse de l'investissement présente un excédent à 591,22 k€ avec des recettes de 2 831,49 k€ et des dépenses de 2 240,27 k€.

Le résultat financier présente un excédent but de 718 000 k€ avec des dépenses à 3 474,98 k€ et des recettes à 2 756,98k€.

Le reste à réaliser présente un excédent de 149,41 k€ et des dépenses à 0 €.

Le résultat financier (investissement et fonctionnement) du budget PCRS présente un excédent but de 867,41 k€ avec 3 624,39 k€ de recettes et 2 756,98 k€ de dépenses.

La présentation n'appelle pas de remarque de la part des élus présents.

En conclusion de cette présentation, Eric TOURON présente quelques chiffres clé puis il rappelle que la capacité de désendettement consolidée passe de 1,43 année en 2022 à 1,26 année en 2023. Sur l'exercice 2023, malgré les investissements, le Siéml est désendetté. Compte tenu des programmes validés pour les prochaines années ce chiffre évoluera à la hausse en conservant toutefois des ratios suffisamment confortables pour préparer l'avenir avec sérénité

Après avoir entendu l'exposé du vice-président ;

Le président Jean-Luc DAVY s'est retiré pour laisser la présidence à Denis RAIMBAULT pour le vote des comptes administratifs et n'a pas pris part au vote ;

Après avoir entendu les débats ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** les comptes administratifs 2023 2023 du budget principal et des budgets annexes IRVE, GNV et PCRS du syndicat étant précisé que ces comptes sont conformes aux comptes de gestion du comptable public ;

| | |
|----------------------------------|----|
| Nombre de délégués en exercice : | 46 |
| Nombre de présents : | 26 |
| Nombre de votants : | 29 |
| Abstention : | 0 |
| Opposition : | 0 |
| Approbation : | 29 |

Jean-Luc DAVY revient en salle. Il remercie les élus pour la confiance accordée et l'ensemble des agents du Siéml pour le travail accompli au quotidien pour l'exercice des communes.

6- Affectation des résultats de l'exercice 2023 des budgets du Siéml.

Eric TOURON présente l'affectation du résultat 2023 au budget primitif 2024 :

| | |
|--|------------------|
| Excédent de fonctionnement global 2023 | 14 350,30 € |
| Déficit d'investissement 2023 | - 341 488,59 € |
| Déficit restes à réaliser | - 3 052 180,90 € |
| Affectation obligatoire | 3 393 669,49 € |
| Reste à affecter | 10 956 876,81 € |
| Affectation globale en investissement | 14 350 546,30 € |

Eric TOURON précise que le montant de l'affectation obligatoire correspond à la somme des deux déficits, investissements 2023 et restes à réaliser.

Eric TOURON poursuit avec les budgets annexes :

Budget IRVE

| | |
|---|-------------|
| Excédent de fonctionnement global 2023 | 9 996,31 € |
| Excédent d'investissement 2023 | 29 043,32 € |
| Solde restes à réaliser | 8 149,93 € |
| Affectation obligatoire | NÉANT |
| Reste à affecter | 9 996,31 € |
| Affectation en investissement | 0,00 € |
| Montant conservé en fonctionnement pour le budget primitif 2024 | 9 996,31 € |

Budget GNV

| | |
|---|-------------|
| Excédent de fonctionnement global 2023 | 21 519,22 € |
| Résultat d'investissement 2023 | NÉANT |
| Affectation obligatoire | NÉANT |
| Montant conservé en fonctionnement pour le budget primitif 2024 | 21 519,22 € |

Budget PCRS

| | |
|--|--------------|
| Excédent de fonctionnement global 2023 | 126 784,29 € |
| Excédent d'investissement 2023 | 591 219,31 € |

| | |
|---|--------------|
| Solde restes à réaliser..... | 149 409,26 € |
| Affectation obligatoire | NÉANT |
| Montant conservé en fonctionnement pour le budget primitif 2024 | 126 784,29 € |

Pour les budgets annexes IRVE, GNV et PCRS, Eric TOURON précise qu'il n'y a pas d'affectation obligatoire contrairement au budget primitif. Pour chacun, l'excédent est conservé en fonctionnement.

Après avoir entendu l'exposé du vice-président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'affecter** au budget principal 2024 en recettes, au compte 1068 de la section d'investissement le montant de 14 350 546,30 € nécessaire d'une part, pour couvrir le déficit de ladite section de 3 393 669,49 € et d'autre part, pour financer les investissements du budget primitif 2024 pour 10 956 876,81 € ;
- **d'affecter** au budget annexe IRVE 2024 en recettes de la section de fonctionnement le montant de 9 996,31 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) ;
- **d'affecter** au budget annexe GNV 2024 en recettes de la section de fonctionnement le montant de 21 519,22 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) ;
- **d'affecter** au budget annexe PCRS 2024 en recettes de la section de fonctionnement le montant de 126 784,29 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté).
-

| | |
|----------------------------------|----|
| Nombre de délégués en exercice : | 46 |
| Nombre de présents : | 27 |
| Nombre de votants : | 30 |
| Abstention : | 0 |
| Opposition : | 0 |
| Approbation : | 30 |

7- Projet de budget primitif pour 2024.

En préambule à la présentation simplifiée, Eric TOURON indique qu'une présentation détaillée du budget primitif pourra être faite sur demande, puis il commence à lister les principales recettes de fonctionnement estimées à 24,782 M€, où figurent les redevances R1 et R2 avec une hausse prévue de 3,6 % passant de 4,945 M€ à 5,125 M€ ; les recettes (produit brut) de la TICFE-c, 14,285 M€ représentent plus de la moitié du budget de fonctionnement ; le montant de l'entretien de l'éclairage public estimé par les collaborateurs du service technique 1,282 M€ ; la participation à la convention avec ALM pour l'éclairage public et le Territoire Intelligent, 0,204 M€ ; la contribution pour le remboursement des emprunts communaux 0,487 M€ ; les subventions de l'ADEME, 0,158 M€ ; le FCTVA pour l'entretien de l'éclairage public, 0,235 M€ ; la participation des collectivités aux services des CEP 0,232 M€ ; la refacturation du personnel mis à disposition du PCRS, 0,179 M€ ; la participation des collectivités aux expertises thermiques maintenues à 0,120 M€ ; la participation des collectivités au service SIG et BD adresse, 0,129 M€ ; des produits de gestion, 1,091 M€ et les opérations d'ordre, principalement des amortissements, 1,255 M€.

Eric TOURON fait état des principales dépenses de fonctionnement du budget primitif estimé à 24,782 M€ avec les frais de personnel qui présentent une évolution de 14,5 % de BP à BP avec 9 créations de postes, soit globalement 48,9 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il précise qu'un rapport spécifique concernant les recrutements sera présenté dans la partie relative aux ressources humaines,

puis il poursuit avec l'entretien et la maintenance de l'éclairage public (1,590 M€); les charges à caractère général (1,761 M€) ; la part du Siéml au PCRS 0,129 M€ ; le reversement de la TICFE-C aux communes (0,400 M€) ; les études en matière de transition énergétique (0,186 M€) ; les aides à la décision en matière de transition énergétique (0,350 M€) et les charges de gestion courante et exceptionnelles pour 1 ,379 M€.

Parmi les charges courantes et exceptionnelles, 2,5 k€ sont dédiés à la décoration des transformateurs. Emmanuel CHARIL précise que le Siéml participe à part égale avec son partenaire Énedis. Une demande d'augmentation de budget formulée auprès d'Enedis n'a pas abouti mais pourrait être renouvelée, face à la croissance des demandes des collectivités.

Emmanuel CHARIL précise qu'une liste d'attente s'est formée. Par ailleurs, le montant de l'enveloppe ne permettant pas de satisfaire toutes les demandes, certaines communes décident de décorer leurs transformateurs sans subvention.

Eric TOURON propose de mettre ce sujet à l'ordre du jour de la commission finances avant de poursuivre la présentation des principales dépenses avec le montant estimé des charges financières de 0,425 M€ en raison de prêts à taux variables toujours en cours.

Les charges financières montrent une baisse de 48 %. La structure de la dette au 1^{er} janvier 2024 montre que 82 % des prêts sont à taux fixe et 18 % sont à taux révisables. Le taux moyen affiché à 2,22 % en 2023 passe à 2,13 % en 2024. Les dotations aux provisions pour 0,149 M€ concernent principalement le compte épargne temps et les garanties d'emprunt obligatoires ; les opérations d'ordre s'élèvent à 12,236 M€ avec un virement à la section d'investissement et la dotation aux amortissements.

Eric TOURON présente les investissements du BP 2024 avec des recettes estimées à 97,543 M€ et la gestion pluriannuelle des crédits en 2024. Comme présenté lors du débat d'orientations budgétaires, le Siéml est passé en gestion pluriannuelle. Cette gestion décale les chiffres, à la hausse comme à la baisse, mais au regard du tableau global des AP/CP on constate un budget identique avec une meilleure répartition annuelle en fonction de l'avancement des projets. Plusieurs projets d'investissements sont concernés tels que les effacements de réseaux, les rénovations de l'éclairage public, la rénovation de la chapelle de Beuzon, le Village des syndicats ainsi que les aides à la régulation des systèmes de chauffage ; l'affectation du résultat n-1 pour 14,350 M€ ; le report des recettes n-1 pour 30,642 M€ ; le FCTVA pour 1,890 M€ et l'emprunt prévisionnel pour 3,089 M€, légèrement supérieur à ce qui était annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, tout en restant dans la moyenne de 3 M€ ; les fonds de concours, subventions et participations pour 23,313 M€ ; les travaux en co-maîtrise d'ouvrage pour 7,82 M€ ; le COTER II pour la gestion déléguée pour 3 M€, les opérations d'ordre pour 13,193 M€.

Les principales dépenses d'investissements du BP 2024 sont estimées à 97,543 M€ parmi lesquelles nous retrouvons le déficit d'investissement reporté n-1, 0,341 M€ ; le report des dépenses 2022, 33,694 M€ ; les subventions d'équipement versées, 5,960 M€ ; le COTER II, 3 M€ ; les remboursements des emprunts, 2,726 M€ ; les matériels, les véhicules, les équipements informatiques, 0,829 M€ ; l'acquisition de la parcelle de la chapelle de Beuzon, 0,220 M€ ; la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la chapelle de Beuzon, 0,250 M€ ; les frais de maîtrise d'œuvre et avances concernant le Village des syndicats, 1,09 M€ ; les travaux réalisés au siège du Siéml, 0,605 M€ ; le programme des travaux 2024 sur réseaux et pour tiers, 40,890 M€ ; les travaux et acquisitions relatifs à la transition énergétique, 1,69 M€ ; le projet réseau bas débit type LoraWan, 0,375 M€ ; le reversement aux collectivités du Fonds vert, 0,383 M€ ; la participations sur des travaux d'éclairage public extérieur hors voirie des communes d'ALM, 0,400 M€ et des opérations d'ordre, 2,185 M€.

Eric TOURON présente maintenant le budget prévisionnel en section de fonctionnement, du budget annexe IRVE avec les dépenses puis les recettes pour un montant de 1 149 300 € :

Dépenses :

| | |
|--|----------|
| Coût de l'énergie (46 %) | 530 000€ |
| Charges de fonctionnement (30 %) | 345 000€ |
| Amortissement des bornes (14 %) | 165 800€ |
| Campagne de communication (8 %) | 86 000 € |
| Virement à la section d'investissement (2 %) | 22 500 € |

Recettes :

| | |
|---|--------------|
| Subvention du budget principal (48 %) | 551 003,69 € |
| Redevances des usagers et SDE (35 %) | 400 000,00 € |
| Amortissement des subventions reçues (16 %) | 188 300,00 € |
| Excédent reporté (1 %) | 9 996,31 € |

Eric TOURON poursuit avec la section investissement du BA IRVE avec les dépenses et les recettes avec un programme de travaux important pour un montant de 3 028 833,58 € :

Dépenses :

| | |
|--|----------------|
| Bornes et superchargeurs (94 %) | 2 840 533,58 € |
| Amortissement des subventions reçues (6 %) | 188 300,00 € |

Recettes :

| | |
|---|----------------|
| Subvention du budget principal (53 %) | 1 612 806,75 € |
| Subvention Facé (31 %) | 948 683,51 € |
| Subvention des communes (8 %) | 250 000,00 € |
| Amortissement des bornes (6 %) | 165 800,00 € |
| Excédent reporté (1 %) | 29 043,32 € |
| Virement de la section fonctionnement (1 %) | 22 500,00 € |

Au regard du montant de l'investissement, Eric TOURON précise que le syndicat a décidé de maintenir un niveau raisonnable de participation des communes pour le déploiement des bornes

Jean-Luc DAVY rappelle que le syndicat a porté l'intégralité de l'investissement et du fonctionnement dans le premier projet de déploiement des bornes IRVE. Dans le programme 2024-2025, la participation est demandée aux collectivités à hauteur de 25 % sur l'investissement et le Siéml prend en charge les frais de fonctionnement à hauteur de 100 %.

Denis RAIMBAULT souligne que la récurrence du déficit annuel a conduit à cette décision.

Eric TOURON poursuit avec le budget prévisionnel, section fonctionnement du budget annexe GNV avec des dépenses et des recettes pour un montant de 101 019,22 €.

Dépenses :

| | |
|---|-------------|
| Charges de fonctionnement (92 %)..... | 92 519,22 € |
| Amortissement de la station (8 %) | 8 500,00 € |

Recettes :

| | |
|--|-------------|
| Redevance des usagers (41 %) | 41 000,00 € |
| Redevance Siéml (30 %) | 30 000,00 € |
| Excédent reporté (21 %)..... | 21 519,22 € |
| Amortissement des subventions reçues (8 %) | 8 500,00 € |

La section investissement du budget annexe GNV reste identique avec des dépenses et des recettes d'amortissement à hauteur de 8 500,00 €.

Le budget prévisionnel, section fonctionnement du budget annexe PCRS avec des dépenses et des recettes pour un montant de 874 352 €.

Dépenses :

| | |
|---|--------------|
| Dotations aux amortissements (61 %) | 535 000,00 € |
| Charges de personnel affecté (21 %)..... | 179 500,00 € |
| Charges de fonctionnement (15 %)..... | 131 574,00 € |
| Frais financiers (3 %)..... | 28 278,00 € |

Recettes :

| | |
|---|--------------|
| Amortissement des subventions reçues (54,90 %) | 480 000,00 € |
| Redevances ENEDIS (6,70 %)..... | 58 543,35 € |
| Redevance Soregies (0,15 %)..... | 1 309,96 € |
| Redevance des communes gérant leur Epu (1,37 %) | 12 016,78 € |
| Redevance SIEML (Epu) (14,81 %) | 129 459,42 € |
| Excédent de fonctionnement reporté (14,50 %) | 126 784,29 € |

Le budget prévisionnel, section investissement du budget annexe PCRS :

Dépenses : 570 393 €

| | |
|---|--------------|
| Amortissement de la subvention reçue (84,15 %)..... | 480 000,00 € |
| Remboursement de la dette (14,97 %) | 83 393,00 € |
| Acquisition de matériel informatique (0,88 %)..... | 5 000,00 € |

Recettes : 2 162 628,57 €

| | |
|--|--------------|
| Subvention FEDER (27,74 %) | 600 000,00 € |
| Dotation aux amortissements (24,74 %) | 535 500,00 € |
| Subvention équipement région (3,87 %) | 83 669,17 € |
| Subvention équipement EPCI/communes (3,04 %) | 64 740,09 € |
| FCTVA (13,27 %) | 287 000,00 € |
| Excédent reporté (27,34 %) | 291 219,31 € |

Eric TOURON expose le budget consolidé avec le budget principal et les budgets annexes à 129,651 M€ avec des recettes qui s'établissent pour plus de la moitié de subventions et fonds de concours et 15 % des recettes du budget lié à des taxes et des redevances sous réserve de taxes de l'État ou du déploiement de nouvelles compétences.

Emmanuel CHARIL confirme que le retour du débat sur la situation des finances de l'État pourrait entraîner des arbitrages budgétaires dans les prochains mois.

Eric TOURON poursuit avec le budget consolidé des dépenses dont 60 %, soit 77,38 M€ concernent les travaux et termine la présentation du BP 2024 les chiffres clés :

- encours de la dette Siéml (dont emprunts communaux) 17,25 M€ (20 € par habitant)
- épargne brute (RRF – DRF) 11,045 M€ (13 € par habitant)
- capacité de désendettement 1,56 année (BP2023 : 1,83 année)

Alain MORINIÈRE, délégué titulaire du territoire de Cholet agglomération, s'interroge sur le seuil d'alerte du désendettement pour les communes.

Selon Eric TOURON, le seuil correct s'établit entre une et sept années. Passé ce chiffre le seuil devient critique.

S'agissant du Siéml, le taux d'endettement pourrait évoluer si les recettes étaient revues à la baisse. Avec une prospective qui tient compte des investissements prévus, la capacité de désendettement ne dépasserait pas trois années.

Jean-Luc DAVY rappelle la synthèse du budget primitif 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à :

- 24,782 M€ pour le budget principal
- 1,149 M€ pour le budget IRVE
- 0,101 M€ pour le budget GNV
- 0,874 M€ pour le budget PCRS

Soit un total consolidé de fonctionnement de 26,906 M€.

La synthèse du budget primitif 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses d'investissement à :

- 97,543 M€ pour le budget principal
- 3,028 M€ pour le budget IRVE
- 0,008 M€ pour le budget GNV
- 0,570 M€ pour le budget PCRS

Soit un total consolidé d'investissement de 101,149 M€

Après avoir entendu l'exposé du vice-président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'arrêter** le budget primitif 2024 du budget principal, en dépenses et en recettes à 24 782 965,00 € en fonctionnement et, en dépenses et en recettes à 97 543 097,00 € en investissement ;
- **d'arrêter** le budget primitif 2024 du budget annexe infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) en dépenses et en recettes à 1 149 300,00 € en fonctionnement et, en dépenses et en recettes à 3 028 833,58 € en investissement ;
- **d'arrêter** le budget primitif 2024 du budget annexe gaz naturel pour véhicules (GNV) en dépenses et en recettes à 101 019,22 € en fonctionnement, et, en dépenses et en recettes à 8 500,00 € en investissement ;
- **d'arrêter** le budget primitif 2024 du budget annexe Plan corps de rue simplifié (PCRS) en dépenses et en recettes à 874 352,00 € en fonctionnement, en dépenses d'investissement à 570 393,00 € et en recettes d'investissement à 2 162 628,57€ ;
- **d'adopter** les différentes enveloppes de programmes de travaux prévus au budget primitif 2024, suivant l'état ci-annexé ;
- **de voter** une enveloppe de 1 500 000 € destinée à soutenir le programme 2024 Efficacité énergétique et BEE2030 programme 2024 ;
 - o précise que les crédits sont inscrits au budget principal sur le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » ;
- **de voter** une subvention au profit d'Alisée de 26 000 € ;
- **de voter** une subvention de 25 000 € maximum au Collège des transitions sociétales ;
- **de voter** une subvention pour le Comité des œuvres sociales à hauteur de 20 000 € ;
- **de voter** une subvention de 10 000 € maximum à l'association RECIT ;
- **de voter** une subvention de 8 000 € maximum à l'association HESPUL ;
- **de voter** une enveloppe globale de subvention de 6 000 € pour financer les projets d'injection de méthanisation par des personnes privées ;
- **de voter** une subvention au profit d'Electriciens sans frontières de 5 000 € ;
- **de voter** une subvention pour les communes (à répartir) dans le cadre des décorations de transformateurs à hauteur de 2 500 € ;
- **de voter** un crédit de global de subventions de 30 000 € à destination de partenaires du contrat COTER ;
 - o précise que les crédits de subventions sont inscrits au budget principal sur le chapitre 65 « Charges de gestion courante » du budget primitif du budget principal ;
- **de voter** un crédit de global de subventions de 110 000 € à destination des collectivités dans le cadre des appels à projets Polliniser et MobiPro ;

- précise que les crédits de subventions sont inscrits au budget principal sur le chapitre 65 « Charges de gestion courante » du budget primitif du budget principal ;
- **de voter** un crédit de global de subventions de 27 000 € à destination des collectivités dans le but de soutenir les plateformes territoriales de rénovation énergétique (PTRE) ;
 - précise que les crédits de subventions sont inscrits au budget principal sur le chapitre 65 « Charges de gestion courante » du budget primitif du budget principal ;
- **de voter** un crédit de 551 009,69 € au titre du financement du syndicat aux charges de fonctionnement du budget annexe IRVE ;
 - précise que ce crédit est inscrit au budget primitif du budget principal, en dépenses sur le chapitre 65 « Charges de gestion courante » et en recettes au budget annexe IRVE sur le chapitre 74 « Dotations et participations » ;
- **de voter** un crédit de 1 612 806,75 € au titre du financement du syndicat au projet d'implantation de bornes de recharge supporté par le budget annexe IRVE ;
 - précise que ce crédit est inscrit au budget primitif en dépenses au budget principal sur le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » et en recettes du budget annexe IRVE sur le chapitre 13 « Subventions d'investissement » ;
- **de voter** un crédit de 129 459,42 € au titre du financement du syndicat aux charges de fonctionnement du budget annexe PCRS ;
 - précise que ce crédit est inscrit au budget primitif , en dépenses au budget principal sur le chapitre 011 « Charges à caractère général » et en recettes au budget annexe PCRS sur le chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses » ;
- **de voter** un crédit de 1 953 799 € au titre de la participation du syndicat au projet du Territoire intelligent porté par Angers Loire Métropole ;
 - précise que ce crédit est inscrit sur le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » du budget primitif ;
- **de voter** un crédit de 110 000 € au titre de la participation du syndicat dans le cadre de dorsales biogazières ;
 - précise que ce crédit est inscrit sur le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » du budget primitif du budget principal ;
- **de prendre acte** du tableau récapitulatif des emprunts contractés par le Siéml.

| | |
|----------------------------------|----|
| Nombre de délégués en exercice : | 46 |
| Nombre de présents : | 27 |
| Nombre de votants : | 30 |
| Abstention : | 0 |
| Opposition : | 0 |
| Approbation : | 30 |

Eric TOURON rappelle que la commission des finances tiendra sa première réunion avant l'été, l'occasion de prendre quelques arbitrages. Il remercie Elise TRICARD directrice générale adjointe du pôle Conseil, orientation et ressources ainsi qu'Elise VIGILANT, responsable du service des finances et achats pour la célérité dont elles ont fait preuve dans la production du rapport budgétaires.

Emmanuel CHARIL, évoque une piste de réflexion au sein de la commission des finances, qui consisterait à revoir la présentation du budget primitif avec une présentation par missions, même si le vote se ferait toujours par chapitres.

Jean-Luc DAVY remercie les services pour la présentation du budget et le travail au quotidien efficace des agents compétents et disponibles pour nos collectivités.

8- Autorisation de programmes et crédits de paiement pour le budget principal 2024.

Eric TOURON rappelle les avantages des AP-CP qui consistent à inscrire les dépenses d'investissement détaillées dans le tableau ci-dessous :

| | MONTANT AP 2024 | REALISE 2023 | CP 2024 | CP 2025 | CP 2026 |
|--|-----------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| PÔLE MOYENS GENERAUX | | | | | |
| RENOVATION DE LA CHAPELLE DE BEUZON | | | | | |
| DEPENSES | 1 500 000,00 | 0,00 | 470 000,00 | 930 000,00 | 100 000,00 |
| RECETTES | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| VILLAGE DES SYNDICATS | | | | | |
| DEPENSES | 5 365 400,00 | 20 082,00 | 1 090 000,00 | 2 500 000,00 | 1 755 318,00 |
| RECETTES | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| PÔLE TRANSITION ENERGETIQUE | | | | | |
| BEE 2030 | | | | | |
| DEPENSES | 526 768,00 | 0,00 | 526 768,00 | 0,00 | 0,00 |
| RECETTES | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| AIDES A L'EFFICACITE ENERGETIQUE | | | | | |
| DEPENSES | 5 400 000,00 | 0,00 | 973 232,00 | 1 800 000,00 | 2 626 768,00 |
| RECETTES | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| PÔLE TECHNIQUE | | | | | |
| EFFACEMENTS DE RESEAUX 2023 | | | | | |
| DEPENSES | 9 004 000,00 | 2 786 630,74 | 3 601 600,00 | 2 251 000,00 | 364 769,26 |
| RECETTES | 4 881 799,00 | 1 110 309,62 | 2 306 948,38 | 1 220 499,75 | 244 041,25 |
| EFFACEMENTS DE RESEAUX 2024 | | | | | |
| DEPENSES | 7 200 000,00 | 0,00 | 2 520 000,00 | 2 880 000,00 | 1 800 000,00 |
| RECETTES | 4 449 419,00 | 0,00 | 1 557 295,00 | 1 779 767,00 | 1 112 357,00 |
| RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC 2023 | | | | | |
| DEPENSES | 3 120 000,00 | 246 547,50 | 2 648 275,00 | 225 177,50 | 0,00 |
| RECETTES | 2 676 000,00 | 0,00 | 2 438 400,00 | 237 600,00 | 0,00 |
| RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC 2024 | | | | | |
| DEPENSES | 3 120 000,00 | 0,00 | 1 872 000,00 | 1 248 000,00 | 0,00 |
| RECETTES | 1 690 000,00 | 0,00 | 1 014 000,00 | 676 000,00 | 0,00 |

Après avoir entendu l'exposé du vice-président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'ajuster** les autorisations de programme déjà existantes et les crédits de paiement telles que présentés ci-dessous en annexe ;
- **de créer** les autorisations de programme et les crédits de paiement telles que présentées ci-dessous en annexe ;
- **d'autoriser** le Président à engager les dépenses et les recettes des opérations ci-dessous à hauteur de l'autorisation de programmes et mandater les dépenses et recettes afférentes ;
- **de préciser** que les crédits de paiement de 2024 sont inscrits au budget primitif 2024 du budget principal.

Nombre de délégués en exercice : 46
 Nombre de présents : 27
 Nombre de votants : 30
 Abstention : 0
 Opposition : 0
 Approbation : 30

9- Subventions aux associations pour l'année 2024.

Dans le cadre du vote du budget primitif 2023, Jean-Luc DAVY propose d'attribuer des subventions aux associations dont les activités contribuent au dynamisme et au développement des activités relevant de la compétence du Siéml.

Après avoir entendu l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'attribuer** une subvention au profit d'Alisée de 26 000 € ;
- **d'attribuer** une subvention au profit du Collège des transitions sociétales de 25 000 € maximum ;
- **d'attribuer** une subvention pour le comité des œuvres sociales à hauteur de 20 000 € ;
- **d'attribuer** une subvention au profit de RECIT de 10 000 € maximum ;
- **d'attribuer** une subvention au profit d'HESPUL de 8 000 € maximum ;
- **d'attribuer** une subvention au profit d'Electriciens sans frontière de 5 000 € maximum ;
- **d'autoriser** le Président à verser en 2024, au nom et pour le compte du Siéml, les subventions attribuées à chaque association, dans la limite des crédits inscrits et des montants indiqués ci-avant, et sous réserve :
 - o que chaque association justifie de l'utilisation de la subvention conformément à son objet ;
 - o de la production au Siéml par ces associations d'une copie certifiée et signée de leurs budgets et comptes de l'exercice écoulé ;
- **d'autoriser** le Président à conclure toute convention qui serait associée à ces subventions.

| | |
|----------------------------------|----|
| Nombre de délégués en exercice : | 46 |
| Nombre de présents : | 27 |
| Nombre de votants : | 30 |
| Abstention : | 0 |
| Opposition : | 0 |
| Approbation : | 30 |

10- Création du budget annexe Réseau de chaleur et froid.

Jean-Luc DAVY rappelle la compétence du Siéml pour la production et la distribution de chaleur ou de froid. Après échanges avec les services et les membres du Bureau et afin de simplifier les dépenses et les recettes liées à ces installations il est proposé de procéder à la création d'un budget annexe relatif aux réseaux de chaleur et froid et d'une régie. La régie sera dotée de la seule autonomie financière, sans personnalité morale et elle aura en charge la gestion des dépenses et des recettes liées à ces opérations.

Selon Jean-Luc DAVY et en application de la loi, le conseil d'exploitation pourrait être constitué de 19 membres. Il propose d'élire 15 membres parmi les membres du Bureau et 4 membres extérieurs non élus parmi des directeurs généraux adjoints. Le directeur général des services du Siéml pourrait être nommé en tant que directeur de la régie.

La fréquence des réunions fixée pourrait coïncider avec le calendrier des réunions du Bureau.

Comme annoncé lors de la présentation du budget prévisionnel, Jean-Luc DAVY confirme la création du budget annexe.

Emmanuel CHARIL précise que le budget annexe sera complété à compter de la prochaine séance le 2 juillet 2024 ; le premier projet concernera la commune de Saint-Georges-sur-Loire. Ce budget annexe devrait accueillir tous les projets de réseaux de chaleur gérés en régie directe. Un autre outils budgétaire pourrait être constitué pour les projets dont la maîtrise d'ouvrage sera externalisée sous forme d'une délégation de service public ou d'une quasi régie avec Alter.

Après avoir entendu l'exposé du président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- de choisir la gestion directe comme mode de gestion pour le service public de production et de distribution de chaleur ou de froid, à l'exception de l'exploitation des réseaux de de production et de distribution publique de chaleur ou de froid de grande envergure qui, compte tenu de leur spécificité, feraient l'objet d'une gestion déléguée ;
- de créer, pour le gérer directement le service, une régie dotée de la seule autonomie financière, dénommée : « service public de production et de distribution de chaleur ou de froid » ;
- de fixer comme date de création de la régie celle à laquelle la délibération du comité syndical procédant à sa création est exécutoire ;
- de confier à cette régie la mission de gestion directe du service public de production et de distribution de chaleur ou de froid, à l'exception de l'exploitation des réseaux de de production et de distribution publique de chaleur ou de froid de grande envergure qui, compte tenu de leur spécificité, feront l'objet d'une gestion déléguée ;
- d'approuver en conséquence les statuts figurant en annexe de la présence délibération ;
- de dire que, au titre des fonds initiaux de cette régie autonome, l'attribution et le montant de la dotation initiale seront fixés par une délibération ultérieure ;
- de procéder à la désignation des membres suivants du conseil d'exploitation de la régie :
 - s'agissant des 15 membres issus du Comité syndical : il est proposé que soient désignés les membres du Bureau:
 - Le Président du Siéml : Monsieur Jean-Luc DAVY
 - 1^{er} vice-président : Monsieur Jacques-Olivier MARTIN, en charge de la communication
 - 2^e vice-président : Monsieur Denis RAIMBAULT, en charge de l'efficacité énergétique et maîtrise de la demande en énergie
 - 3^e vice-président : Monsieur Frédéric PAVAGEAU, en charge des ressources humaines et moyens généraux
 - 4^e vice-président : Monsieur Éric TOURON, en charge des finances et contrôle de gestion
 - 5^e vice-président : Monsieur Franck POQUIN, en charge de l'éclairage public et territoire intelligent
 - 6^e vice-président : Monsieur Jean-Michel MARY, en charge des travaux et infrastructures électriques
 - 7^e vice-président : Madame Joëlle POUDRE, en charge du projet de territorialisation
 - 8^e vice-président : Monsieur Gilles TALLUAU, en charge du PCRS, géomatique, SIG et géodata

- 9^e vice-président : Monsieur Thierry TASTARD, en charge du développement de la mobilité durable et des carburants alternatifs
 - 10^e vice-président : Madame Sylvie SOURISSEAU, en charge du projet de certification qualité
 - 11^e vice-président : Monsieur Christophe POT, en charge des concessions électriques et gazières
 - 12^e vice-président : Monsieur David GEORGET, en charge du développement des énergies renouvelables
 - 13^e vice-président : Monsieur Denis CHIMIER, en charge de la planification et prospective énergétique
 - 14^e membre : Monsieur Dominique LARDEUX
- s'agissant des 4 membres correspondant à des personnes extérieures au Comité syndical, il est proposé de désigner les directeurs généraux adjoints et directeurs du Syndicat suivants :
 - Madame Élise TRICARD, directrice générale adjointe du pôle ressources et moyens,
 - Monsieur Éric TELLIEZ, directeur général adjoint du pôle transition énergétique,
 - Monsieur Yvan CHARRIER, directeur général adjoint du pôle technique,
 - Monsieur Dominique PÉNOT, directeur des infrastructures.
 - de désigner le Directeur général des services du Siéml pour exercer les fonctions de Directeur de la régie.
 - de créer le budget annexe de la régie « service public de production et de distribution de chaleur ou de froid » soumis à l'instruction budgétaire est comptable M4 applicable aux services publics industriel et commercial (SPIC) et assujéti à la TVA, ledit budget étant géré en hors taxe (HT) ;
 - de doter ce budget d'un compte de disponibilité (515) distinct du budget principal du Siéml, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4 ;
 - d'autoriser le Président du Siéml à accomplir toutes les formalités afférentes à ce dossier.

| | |
|----------------------------------|----|
| Nombre de délégués en exercice : | 46 |
| Nombre de présents : | 29 |
| Nombre de votants : | 29 |
| Abstention : | 0 |
| Opposition : | 0 |
| Approbation : | 29 |

11- Modification des durées d'amortissement du budget principal.

Eric TOURON présente deux modifications pour le budget principal à la demande de la Trésorerie concernant des durées d'amortissement. La première concerne les frais d'études à 5 ans et la seconde consiste à supprimer le compte 21568 dédié au matériel et outillage d'incendie et de défense incendie.

Après avoir entendu l'exposé du vice-président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **de fixer** la durée d'amortissement du compte 2031 « frais d'études » à 5 ans sur le budget principal ;
- **de supprimer** la durée d'amortissement du compte 21568 « autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile » pour le budget principal.

| | |
|----------------------------------|----|
| Nombre de délégués en exercice : | 46 |
| Nombre de présents : | 26 |
| Nombre de votants : | 29 |
| Abstention : | 0 |
| Opposition : | 0 |
| Approbation : | 29 |

12- Modification des durées d'amortissement du budget IRVE.

Eric TOURON propose de fixer la durée d'amortissement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques intervenues depuis le 1er janvier 2024 à 8 ans. Pour les bornes installées avant cette date, dont l'amortissement continuera jusqu'au terme initial de douze ans.

Pour Emmanuel CHARIL, l'obsolescence rapide du matériel impose de réduire la durée d'amortissement de 12 ans à 8 ans.

Eric TOURON précise que l'obsolescence rapide du matériel entraînera des écritures comptables pour solder des durées d'amortissement dans les prochaines années.

Après avoir entendu l'exposé du vice-président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **de fixer** la durée d'amortissement du compte 21751 « Installations complexes spécialisées » à 8 ans sur le budget annexe IRVE pour les biens acquis à compter du 1er janvier 2024.
- **de préciser** que les biens acquis avant le 1^{er} janvier 2024 dont l'amortissement est en cours continueront de s'amortir selon la durée d'amortissement définie auparavant et ce jusqu'au terme de l'amortissement.

| | |
|----------------------------------|----|
| Nombre de délégués en exercice : | 46 |
| Nombre de présents : | 26 |
| Nombre de votants : | 29 |
| Abstention : | 0 |
| Opposition : | 0 |
| Approbation : | 29 |

13- Création de postes et actualisation du tableau des emplois et des effectifs.

En l'absence de Frédéric PAVAGEAU, vice-président en charge des ressources humaines, et à la demande du Président, Elise TRICARD, directrice générale adjointe en charge du Pole Conseil, organisation et ressources, rappelle qu'il appartient au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, conformément au débat d'orientations budgétaires et au vote du budget primitif 2023.

Conformément aux données présentées lors du débat d'orientations budgétaires, le plan de recrutement 2024 prévoit la création de 10 postes qui répondent aux deux voies de développement des ressources

humaines : un renfort des effectifs dans les fonctions support d'une part et développer de nouvelles compétences d'autre part..

| Création de 10 postes => projection des effectifs physiques permanents* à 103 fin 2024 | | |
|---|--|--|
| Pôle transition énergétique 3 postes | Pôle technique 3 postes | Pôle ressources & moyens 4 postes |
| Conseiller en énergie Technicien territorial \bar{X} : 57 k€ IB max 707 | 2 chargés d'affaires éclairage public et territoire connecté Techniciens territoriaux \bar{X} : 57 k€ IB max 707 | Responsable RH Rédacteur ou attaché territorial \bar{X} : 72 k€ - IB max 1015 Responsable achat public Rédacteur ou attaché territorial \bar{X} : 72 k€ - IB max 1015 |
| Coordinateur administratif et financier Rédacteur ou attaché territorial \bar{X} : 72 k€ - IB max 1015 | 1 chargé d'affaires éclairage public/Territoire intelligent Technicien territorial \bar{X} : 57 k€ - IB max 707 | Gestionnaire assurance et patrimoine Adjoint ou rédacteur territorial \bar{X} : 52 k€ - IB max 707 |
| Technicien maintenance IRVE Technicien territorial \bar{X} : 57 k€ - IB max 707 | | Accueil/standardiste Parcours Emploi Compétence Partenariat Cap Emploi favorisant l'insertion des personnes en situation de handicap 21 k€ dont 8,4 financé par l'État |
| *hors apprentis, emplois saisonniers, remplacements et accroissements temporaires d'activité | | |

A cette liste s'ajoute la création de deux postes d'apprenti chargé d'affaires au sein du service Éclairage public / Territoire connecté.

Elise TRICARD rappelle que les effectifs passeront de 83 au 31 décembre 2023 à 100 au 31 décembre 2024, .nombre auquel il faut ajouter les apprentis et autres contrats temporaires.

Elise TRICARD présente avec le tableau des charges de personnel prévisionnelles 2023 estimées à 6,13 M€ avec une hausse globale du BP 2023 au BP2024 de 14,53 %.

| CHARGES DE PERSONNEL PRÉVISIONNELLES 2023 | |
|---|-----------------------------|
| BUDGET DE FONCTIONNEMENT* | CHARGES DE PERSONNEL |
| 12,52 millions € | 6,13 millions € |
| *Montant global | |
| Rémunérations annuelles brutes | 3 943 229 € |
| Charges patronales | 1 692 190 € |
| Charges périphériques principales | 517 892 € |
| Assurance statutaire | 163 369 € |
| COS CDG/CNAS | 22 300 € |
| Autre personnel extérieur | 69 300 € |
| Chèques déjeuners | 198 000 € |
| Prévoyance/santé | 64 923 € |

➔ Soit **49 %** des dépenses prévisionnelles de fonctionnement

BP 2023=> BP 2024

Augmentation prévisionnelle globale de 14,53 % dont :

- Plan de recrutement : 10,22 %
- GVT : 0,25 %
- Valeur du point + 5 points : 1,40 %
- Assurance statutaire : 0,77 %
- Chèques déjeuners: 0,61 %
- CNRACL: 0,34 %
- Prévoyance/santé : 0,95%

Elise TRICARD énonce les modifications apportées au tableau des emplois qui intègre les avancements de grade au titre de l'année 2024, pour assurer le recrutement d'un agent dans un nouveau grade à la suite de la réussite à concours et enfin pour transformer deux contrats de projets en postes permanents.

- Avancements de grades : attaché principal (responsable des affaires juridiques), ingénieur hors classe (directeur des infrastructures), adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (assistante administrative pôle TE).

- Transformation du contrat de projet « chef de projet territoire connecté » en poste permanent (grade d'ingénieur territorial) et du contrat de projet « chargé de mission archivage et gestion documentaire » en poste permanent (grade d'attaché de conservation du patrimoine).

Après avoir entendu l'exposé de la directrice générale adjointe ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **de créer**, au titre de l'exercice budgétaire 2024, neuf (9) emplois permanents à temps complet, deux (2) emplois d'apprenti.e.s et un (1) poste dans le cadre du dispositif Parcours emploi et compétences (PEC) dans les conditions préalablement exposées ;
- **de modifier** le tableau des effectifs et des emplois du Siéml en conséquence, afin d'acter l'ouverture des postes à pourvoir et les transformations de postes susmentionnées ;
- **d'autoriser** le Président à lancer les procédures de recrutement et solliciter le cas échéant des co-financements éventuels, émanant de possibilités de subventions ou de mutualisation de fonctions ;
- **d'autoriser** le Président à signer les contrats et conventions afférents ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout document relatif au dispositif de l'apprentissage et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de formation d'apprentis ;
- **d'adopter**, au titre de l'exercice budgétaire 2024, le tableau des effectifs et des emplois du Siéml ci-annexé, en actant la création totale de 100 emplois permanents à temps complet, de 2 contrats de projets à temps complet, de 4 postes d'apprentis et d'un emploi dans le cadre du dispositif PEC.

| | |
|----------------------------------|----|
| Nombre de délégués en exercice : | 46 |
| Nombre de présents : | 26 |
| Nombre de votants : | 29 |
| Abstention : | 0 |
| Opposition : | 0 |
| Approbation : | 29 |

14- Autorisation du Président de procéder au recrutement d'agents temporaires au titre de l'exercice budgétaire 2024.

Jean-Luc DAVY rappelle que l'autorisation annuelle permet une plus grande réactivité en matière de gestion des ressources humaines lorsqu'il s'agit de faire appel à des agents non permanents, pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire absent ou pour pallier un accroissement temporaire d'activités, dans la limite de l'inscription des crédits budgétaires au chapitre 012.

Après avoir entendu l'exposé de la directrice générale adjointe ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'autoriser** le Président, au titre de l'exercice budgétaire 2024 et jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025, à recruter des agents contractuels, pour les besoins des services du Siéml, afin de remplacer un fonctionnaire ou un agent contractuel sur emploi permanent momentanément indisponible, lorsque cette absence est de nature à entraver le bon fonctionnement des services ;

- **d'autoriser** le Président, sur cette même période, à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité ;
- **de confier** au Président la constatation des besoins concernés ainsi que la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil, étant précisé que la rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence ;
- **d'autoriser** la mise en œuvre de ces recrutements dans la limite des crédits prévus au budget ;
- **d'autoriser** le Président, au titre de l'exercice 2024 et jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025, à recruter et à accueillir des élèves de l'enseignement scolaire, de l'enseignement supérieur ou en cours de formation professionnelle, dans le cadre d'un stage, et de signer les conventions tripartites afférentes ;

| | |
|----------------------------------|----|
| Nombre de délégués en exercice : | 46 |
| Nombre de présents : | 26 |
| Nombre de votants : | 29 |
| Abstention : | 0 |
| Opposition : | 0 |
| Approbation : | 29 |

15- Plan de formation pour la période de 2024 - 2025

Elise TRICARD rappelle que le plan de formation présenté au comité social territorial doit être adopté par l'assemblée délibérante. Les actions de formations mutualisées ou en partenariat avec le CNFPT sont développées afin d'avoir un meilleur retour sur la cotisation du Siéml.

Elise TRICARD présente la synthèse du plan de formation 2023

- 264 journées de formations contre 212 en 2022.
- 65,7 % des formations sont faites auprès d'organismes plus adaptés aux spécificités des formations recherchées.
- un effort de formation de 2,23 % de la masse salariale,
- un taux de départ en formation de l'ensemble des agents à 72 %,
- des frais pédagogiques directs et indirects de 48 166,73 €,
- la cotation CNFPT de 25 785 €,
- une moyenne de 3,07 jours de formation par agent.

Les axes et projets principaux sont établis pour deux ans ; ils sont issus du recueil des besoins collectifs et individuels à partir du compte rendu des entretiens professionnels concernant des formations dans le domaine de l'éclairage public, la conduite d'audit interne, la résilience énergétique des communes et leur groupement, la mobilité durable avec l'éco conduite et le défi mobilité, des formations techniques de géomaticiens, l'usage de l'intelligence artificielle et des actions transversale et en intra autour de la culture territoriale et de l'efficacité professionnelle.

Elise TRICARD fait la synthèse du budget formation 2024-2025 :

- estimation cotisation CNFPT : 35 185 €,
- enveloppe dédiée aux frais pédagogiques : 50 000 €,

- 835 €/agent en moyenne,
- négocier des intras avec le CNFPT pour un meilleur retour sur cotisation,
- mutualiser des actions de formation avec nos partenaires,
- développer les accompagnements professionnels individualisés,
- réforme de la formation.

Jean-Luc DAVY rappelle l'importance d'accompagner et d'encourager les agents et il souligne la place du plan de formation pour y parvenir.

Jean-Luc KASCZYNSKI, délégué suppléant Loire Layon Aubance s'interroge sur le terme « taux de départ en formation 70 % »

Elise TRICARD précise qu'il s'agit du nombre d'agents en équivalent temps plein rémunérés qui ont suivi une action de formation durant l'année. Elle précise que la présentation est le résultat du travail réalisé par Marine GABORY, chargé de mission qui porte le label Lucie26000 pour le Siéml et Oriane BESNARD, nouvelle gestionnaire emploi formation dans le cadre d'un remplacement.

Jean-Luc DAVY relève l'intérêt pour les élus qui participent au comité syndical de débattre des pratiques instaurées au Siéml, qui peuvent trouver à s'appliquer dans les communes.

Après avoir entendu l'exposé de la directrice adjointe ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** le plan de formation 2024-2025 des agents du Siéml ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte nécessaire à sa mise en œuvre.
-

| | |
|----------------------------------|----|
| Nombre de délégués en exercice : | 46 |
| Nombre de présents : | 26 |
| Nombre de votants : | 29 |
| Abstention : | 0 |
| Opposition : | 0 |
| Approbation : | 29 |

16- Mise en place d'une participation de l'employeur au risque santé

Elie TRICARD rappelle la mise en place de la garantie prévoyance depuis 2017 à hauteur de 15 € brut par mois et la mise en place d'un contrat groupe depuis le 1^{er} novembre 2023 avec Territoria Mutuelle, afin que les agents puissent bénéficier d'un complément en cas de perte de salaire.

La délibération proposée concerne la mise en place d'une participation au risque santé à hauteur de 30 € par mois par agent à compter du 1^{er} janvier 2025. L'enquête réalisée auprès des agents montre que 63 % d'entre eux adhèrent à une mutuelle à titre individuel avec une cotisation moyenne de 54 € par mois en moyenne. Le Siéml propose de participer à hauteur de 30 € par mois sur présentation du contrat individuel de l'agent à compter du 1^{er} avril 2024. L'impact sur le budget 2023 est estimé à 36 000 €.

En comparant les pratiques des autres syndicats d'énergie, le montant proposé se situe dans la moyenne, en attendant les décisions du centre de gestion de Maine-et-Loire attendues à l'horizon 2025 ou 2026.

Jean-Luc DAVY accueille favorablement la mise en place de cette proposition qui vient s'ajouter à celles déjà mises en place pour soutenir les agents du Siéml, dans l'attente des évolutions qui seront proposées par le centre de gestion.

Selon Alain MORINIÈRE, cet élément joue un rôle positif pour les conditions de travail des agents mais il s'interroge sur les conditions et obligations d'adhésion pour les agents bénéficiant déjà d'une mutuelle familiale.

Emmanuel CHARIL précise qu'il n'y a pas d'obligation contrairement aux contrats proposés dans le privé.

Elise TRICARD confirme les propos d'Emmanuel CHARIL et souligne que cette participation vise plus particulièrement les agents qui ne bénéficient pas d'une mutuelle via leur conjoint. Chaque agent pourra comparer cette proposition, sachant que les contrats proposés dans le secteur privé sont souvent plus intéressants. Elise TRICARD rappelle qu'un contrat de groupe pourrait être proposé par le CDG49 dans les prochains mois, le montant de la participation restant à la discrétion de chaque structure.

Après avoir entendu l'exposé de la directrice générale adjointe ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'accorder** une participation à compter du 1^{er} avril 2024 aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhéreront à un contrat labellisé pour le risque santé ;
- **de fixer** le niveau de participation comme suit : versement d'un montant mensuel brut de 30 € par agent.

| | |
|----------------------------------|----|
| Nombre de délégués en exercice : | 46 |
| Nombre de présents : | 26 |
| Nombre de votants : | 29 |
| Abstention : | 0 |
| Opposition : | 0 |
| Approbation : | 29 |

17- Projet de nouvel organigramme (pour information)

A la demande du Président, Emmanuel CHARIL présente le projet du nouvel organigramme. En préambule, il rappelle la dernière modification intervenue dans l'organigramme, en 2019, avec la création de deux pôles, Ressources et Transition énergétique, en complément du pôle historique des Infrastructures qui était dirigé à l'époque par Jackie BODINEAU, directeur adjoint. Le quasi doublement des effectifs depuis 2020 nécessite une réorganisation pour une meilleure répartition des masses. Le projet présenté est le résultat d'un travail de concertation avec les DGA et les chefs de service et le soutien d'un cabinet de conseil en organisation. L'organigramme a été présenté au CST.

Emmanuel CHARIL présente la création d'un quatrième pôle à partir de la scission du pôle Infras, avec une partie Travaux qui correspond à l'ancienne direction des infrastructures et une partie Exploitation qui regroupe l'exploitation, ainsi que le réseau EPu, les nouvelles compétences en matière de SIG, PCRS, Territoire connecté et de gestion de la donnée territoriale. Ces quatre pôles animés chacun par un directeur général adjoint des services permettent d'avoir une répartition mieux équilibrée des effectifs

ainsi qu'une certaine horizontalisation des relations hiérarchiques. Quelques fonctions support sont venues rejoindre la cellule d'appui stratégique auprès de la direction générale, parmi lesquelles les affaires juridiques et la RSO. Au sein du pôle Ressources, les services ont été recentrés. L'émergence à moyen terme de compétences supplémentaires et la finalisation des projets de service pourraient amener quelques nouveaux ajustements de cet organigramme à l'horizon de la fin de mandature.

Jean-Luc DAVY souligne qu'au-delà de conforter la place de chacun, cet organigramme affiche plus de clarté et de lisibilité en externe pour accéder aux différentes compétences proposées par le Siéml.

Après avoir entendu l'exposé du Président, les membres du comité syndical prennent acte.

Pour les deux délibérations suivantes, Jean-Luc DAVY accueille Didier CORVÉE, délégué territorial Enedis.

Le Président rappelle que la première convention relative à la transition énergétique entre le Siéml et Enedis a débuté le 31 décembre 2019 dans le cadre du nouveau contrat de concession. Cette seconde convention propose de nouvelles actions plus ambitieuses menées conjointement par le Siéml et Enedis sur la période 2024-2027.

Didier CORVÉE précise que la négociation du nouveau cahier des charges est le fruit d'un long travail de concertation et d'échanges avec le Siéml. Cette nouvelle convention, présentée par Clémence MARIE a été sensiblement enrichie puisqu'elle est passée de 3 axes à 7 axes.

18- Convention relative à la transition énergétique entre le Siéml et Enedis.

Clémence MARIE, responsable prospective, contrôle et concertation présente le contexte et le bilan de la convention 2020-2023 issu du nouveau cadre contractuel défini en 2019 avec trois axes de travail prioritaires :

1. Maîtrise de la consommation et de la pointe électrique (passage de l'hiver...) ;
2. Intégration des énergies renouvelables (expérimentation Hespul-Enedis-Siéml...) ;
3. Développement vertueux et cohérent des nouveaux usages (SDIRVE, BouSoLe...).

A l'issue de cette première convention de la transition énergétique et à la suite du contrôle effectué en 2023, la Chambre régionale des comptes a recommandé au syndicat de « se rapprocher d'Enedis pour élaborer une convention transition énergétique comportant des objectifs à la hauteur des enjeux, associés à des indicateurs précis et des moyens identifiés ».

A la suite de ces recommandations, le Siéml et Enedis ont travaillé ensemble pour proposer cette nouvelle convention 2024-2027 avec un périmètre de partenariat élargi au travers de l'approfondissement des axes et actions déjà engagés sur la période,

1. la maîtrise de la consommation et de la pointe électrique,
2. l'intégration des énergies renouvelables,
3. le développement vertueux et cohérent des nouveaux usages.

et de l'élargissement de la coopération sur quatre thématiques prioritaires :

4. La planification énergétique et la prospective énergétique,
5. Le bilan carbone de la concession,

6. La lutte contre la précarité énergétique,

7. Les opportunités d'expérimentations

Clémence MARIE précise que cette nouvelle convention propose un plan d'actions plus concret, plus ambitieux et plus mesurable dans ses actions et son pilotage. Chaque axe comporte des actions définies en concertation, avec pour chacun, un périmètre d'action, un objectif, des sous-actions, des jalons, des échéances, des indicateurs de suivi et des indicateurs de réalisation.

La convention prévoit également un pilotage renforcé avec un comité de pilotage, un comité opérationnel complété par des fiches actions.

Clémence MARIE présente le premier programme annuel pour 2024 décliné en 6 axes :

| | |
|--|---|
| AXE 1 – Planification énergétique et prospective énergétique | 1. Favoriser la connaissance et l'appropriation des politiques énergétiques nationales et locales |
| AXE 2 – Maîtrise de la consommation et de la pointe électrique | 2. Poursuivre les actions de maîtrise des consommations du parc EPU 3. Renforcer les actions de MDE et de rénovation énergétique |
| AXE 3 – Intégration des EnR | 4. Réaliser un bilan partagé de l'expérimentation Enedis-Siéml-Hespul 5. Construire un tableau de bord partagé des EnR 6. Renforcer l'accompagnement du Siéml sur le raccordement EnR |
| AXE 4 – Développement vertueux et cohérent des nouveaux usages | 7. Accompagner le développement de la mobilité électrique 8. Partage des analyses d'impacts de la recharge en résidentiel collectif 9. Suivi des expérimentations liées aux nouveaux usages |
| AXE 5 – Bilan carbone | 10. Calculer le bilan carbone de la concession départementale (chantier) |
| AXE 6 – Lutte contre la précarité énergétique | 11. Partager le diagnostic précarité énergétique en lien avec l'étude AURA |

Selon Didier CORVÉE, la première convention s'appuyait sur des ambitions. Cette nouvelle convention est basée sur des actions concrètes. Si le comité syndical autorise le Président à signer cette convention, la prochaine étape pourrait consister à décliner les fiches action. Les axes présentés pour la plupart permettent de poursuivre des actions déjà identifiées, excepté pour le bilan carbone des chantiers d'électrification qui constitue réellement une innovation.

Jean-Luc DAVY rappelle l'agilité du réseau et sa capacité à recevoir de plus en plus d'énergies renouvelables, profite à l'amélioration de la qualité des infrastructures globale.

Le détail de ce plan d'action peut être consulté dans le rapport de présentation.

Après avoir entendu l'exposé de Clémence MARIE ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** la convention Siéml-Enedis relative à la transition énergétique pour la période 2024-2027 ;
- **d'autoriser** le Président à signer, au nom et pour le compte du Siéml, la convention Siéml-Enedis relative à la transition énergétique pour la période 2024-2027.

Nombre de délégués en exercice : 46
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 27
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 27

19- Partenariat pour l'embellissement des postes de distribution publique d'électricité.

Jean-Luc DAVY rappelle qu'à l'origine, l'embellissement des postes était organisé et mis en œuvre par Enedis. Le Siéml a rejoint le partenariat en 2016 et depuis, de nombreuses inaugurations de postes de distribution ont eu lieu après avoir été aménagés, améliorés ou peints avec des associations locales ou des groupes de jeunes au sein des communes. Le Siéml et Énedis souhaite continuer d'apporter leur soutien à ces actions.

Jusqu'à présent, le Siéml et Énedis attribuent conjointement une somme de 250 € par face avec un plafond de 1 000 € par poste.

Eric TOURON soumet l'idée davantage de projets en 2024.

Didier CORVÉE prend acte de la demande en précisant que des fresques peuvent être réalisées sans être financées. Il rappelle le fondement de cette action qui consiste à soutenir des jeunes motivés dans le cadre d'un projet qui s'intègre dans l'environnement et favorise l'acceptabilité des infrastructures auprès des habitants.

Didier CORVÉE s'engage à étudier la demande du comité syndical visant à revoir le montant du soutien financier apporté mais il n'a pas de vision sur l'enveloppe globale d'Enedis. Il fait remarquer que sur l'ensemble des projets proposés depuis huit ans, un seul projet a reçu un refus.

Joëlle POUDRÉ, vice-présidente en charte du projet de territorialisation indique que dans sa commune, deux projets ont été initiés. Un a bénéficié de la subvention, l'autre a été totalement pris en charge par la commune.

Daniel BOURGEOIS, délégué titulaire d'Angers Loire métropole, s'interroge sur l'entretien du poste avant son embellissement.

Didier CORVÉE précise qu'il n'est pas souhaitable que l'ensemble du poste soit préalablement remis en état et que les demandes particulières lui soient adressées pour analyse au cas par cas.

Pour conclure cette présentation, Jean-Luc DAVY invite les membres présents à consulter les photos des réalisations faites, reproduites dans le rapport de présentation.

Après avoir entendu l'exposé du président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** la contribution du Syndicat à la réalisation de travaux d'embellissement des postes de distribution publique d'électricité sur la concession départementale par le recours des jeunes dans le cadre de la réalisation d'une fresque artistique (accompagnement social, chantier école ou par l'intermédiaire d'une structure socio-éducative), sous la responsabilité des communes qui le souhaitent, par une participation au coût de fourniture et le matériels (peintures, diluants, pinceaux, bâches, pochoirs, ...) nécessaires, pour chaque opération, à hauteur de 50 % d'un montant de 250 € TTC par face du poste de distribution publique peinte dans la limite d'un montant de 1 000 € TTC maximum pour les quatre faces de l'ouvrage ;
- **d'approuver** le partenariat entre le Siéml, Enedis et chaque commune qui le souhaite et le modèle de convention de partenariat joint à la délibération ;
- **d'autoriser** le Président à signer les conventions de partenariat sur la base du modèle joint en annexe à la délibération.

| | |
|----------------------------------|----|
| Nombre de délégués en exercice : | 46 |
| Nombre de présents : | 24 |
| Nombre de votants : | 27 |
| Abstention : | 0 |
| Opposition : | 0 |
| Approbation : | 27 |

20- Participations relatives aux travaux d'électrification, aux travaux d'éclairage public et à la maintenance de l'exploitation de l'éclairage public.

Jean-Michel MARY, vice-président en charge des travaux et infrastructures électriques présente les différentes participations relatives aux travaux, à l'appui des annexes jointes au rapport. Les projets nouveaux et modifiés d'effacement des réseaux (basse tension électrique et d'éclairage public) ainsi que les montants des participations y afférent sont listés en annexe 1, les extensions et rénovations des réseaux d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés) en annexe 2, les travaux ponctuels de maintenance d'exploitation sur le réseau d'éclairage public en annexe 3,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** les opérations mentionnées ci-après et de solliciter les participations auprès des communes et EPCI concernées, dont les listes et le détail figurent en annexes :
 - o travaux sur le réseau de distribution d'électricité :
 - les projets nouveaux et modifiés d'effacement des réseaux (basse tension électrique et d'éclairage public) ainsi que les montants des participations y afférent (annexe 1) ;
 - o travaux sur le réseau d'éclairage public :
 - les extensions et rénovations des réseaux d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés) (annexe 2) ;
 - o maintenance et exploitation des réseaux d'éclairage public :
 - travaux ponctuels sur le réseau d'éclairage public (annexe 3) ;

| | |
|----------------------------------|----|
| Nombre de délégués en exercice : | 46 |
| Nombre de présents : | 26 |
| Nombre de votants : | 29 |
| Abstention : | 0 |
| Opposition : | 0 |
| Approbation : | 29 |

21- Réforme des mesures d'accompagnement du Siéml en faveur des démarches de transition énergétique des communes et intercommunalités.

Denis RAIMBAULT, vice-président en charge de l'efficacité énergétique et de la maîtrise de la demande en énergie (MDE) présente les nouvelles mesures d'accompagnement en faveur de la transition énergétique.

La première mesure vient compléter l'offre du service de conseil en énergie. Dans le cadre du service de conseil en énergie, les collectivités membres ont un accès premium à l'outil de suivi des consommations d'énergies, permettant au-delà du suivi des factures d'achat d'électricité ou de gaz

naturel d'intégrer l'ensemble des fluides énergétiques dans l'outil : eau, fioul... Il est donc proposé d'ajouter une offre permettant aux membres des groupements d'achats d'énergies, dont font partie la plupart des membres du Siéml, d'avoir un accès avancé à l'outil de suivi énergétique du Siéml. Les structures qui peuvent adhérer au dispositif de "Conseil en Energie", cas notamment du Conseil départemental et de certaines communes supérieures à 10 000 habitants, auraient ainsi accès aux fonctionnalités permettant de suivre précisément leurs consommations et leurs dépenses énergétiques pour l'ensemble de leurs fluides énergétiques. Le coût d'accès à ce service serait de 7 000 € par an.

Denis RAIMBAULT poursuit avec la refonte des aides à la décision et des actions visant à accroître l'efficacité énergétique des bâtiments communaux. Les conditions et les modalités de ces dispositifs ont été réécrites dans le règlement financier pour une meilleure compréhension.

Denis RAIMBAULT détaille la refonte des aides à l'investissement dans le cadre du programme BEE 2030. Une somme de 1,5 M€ est allouée chaque année pour accompagner les projets avec deux sessions annuelles d'attribution des subventions pour un montant total 4,5 M€ d'ici 2026. Un report de crédits étant possible d'une année sur l'autre. Le dispositif souhaite encourager la rénovation des bâtiments existant et des aides aux installations d'énergie renouvelable thermique. Mais certains projets n'étaient pas éligibles pour différentes raisons. Aussi il est proposé de remplacer les conditions d'attributions actuelles par un système de notation par points.

Denis RAIMBAULT annonce par ailleurs le réajustement de l'aide à l'installation et à l'amélioration des systèmes de régulation du chauffage, de l'eau chaude sanitaire et de la ventilation des bâtiments. Il est proposé de réduire le taux d'aide du Siéml de 75 % à 60 %. Effectivement, le taux d'accompagnement à 75 % avait été proposé et validé au moment du déclenchement du plan d'urgence porté par le Siéml pour aider les collectivités à traverser la crise énergétique. Il est proposé aujourd'hui de continuer à accompagner la mise en place de systèmes de régulation du chauffage mais sur un niveau de contribution moins important tout en restant incitatif.

Enfin, Denis RAIMBAULT présente la modification apportée au programme le Solaire en Anjou avec l'accompagnement renforcé des intercommunalités. Pour atteindre les objectifs de développement important du solaire, il est proposé d'accompagner les EPCI à hauteur de 60 % de leurs dépenses avec un plafond de 2 000 € par an dans le cadre des actions d'animation réalisées auprès du grand public.

Denis RAIMBAULT propose que l'enveloppe budgétaire de 1 500 000 € inscrite au budget primitif 2024 soit répartie de la manière suivante : 1 400 000 € pour le programme BEE 2030 et 100 000 € d'aide à l'installation et à l'amélioration de système de régulation.

Après avoir entendu l'exposé du vice-président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** la réforme des mesures d'accompagnement du Siéml en faveur des démarches de transition énergétique et, en particulier :
 - o d'approuver la création d'une nouvelle aide à la gestion énergétique correspondant à la mise à disposition d'un outil de suivi énergétique au bénéfice des membres des groupements d'achats d'énergies dont le Siéml est le coordonnateur, pour un coût d'accès au service de 7 000 € par an et, partant, l'intégration de cette nouvelle aide dans la partie IV.1 « aide à la gestion énergétique » conformément à l'extrait du règlement financier, joint en annexe,
 - o d'approuver la reformulation sans modification au fond, des aides à la décision et actions de sensibilisation aux économies d'énergie et, partant, leur réécriture dans la partie IV.2 « aides à la décision et actions de sensibilisation aux économies d'énergies » conformément à l'extrait du règlement financier, joint en annexe,

- d'approuver la modification de la présentation du programme BEE 2030 sans modification au fond, à l'exception du montant du plafond de l'aide attribuée par le Siéml porté de 130 000 € maximum à 200 000 € maximum ainsi que des aides annuelles afférentes intégrées dans un règlement dédié aux dispositifs d'aides annuels du Siéml en faveur des démarches de transition énergétique et, partant, les modifications apportées dans la *partie IV.3 « aides à l'investissement : programme BEE 2030 »* conformément à l'extrait du règlement financier modifié, joint en annexe,
- d'approuver le réajustement de l'aide à l'installation et à l'amélioration de systèmes de régulation du chauffage, de l'eau chaude sanitaire et de la ventilation des bâtiments, porté de 75 % à 60 % du coût du système de régulation (études, équipement et main d'œuvre inclus), et, partant, les modifications apportées à la partie la *partie IV.4 « Aide à l'installation et à l'amélioration des systèmes de régulation du chauffage, de l'eau chaude sanitaire et de la ventilation des bâtiments »* conformément à l'extrait du règlement financier, joint en annexe ;
- **d'approuver** dans le cadre du programme le « *Solaire en Anjou* », la création d'une aide pour accompagner les EPCI dans l'animation réalisée auprès du grand public sur cette thématique, à hauteur de 60 % des dépenses que ces derniers supportent pour ces actions avec un plafond d'aide de 2 000 € par an, et de l'intégrer au règlement financier du Siéml au sein d'un nouvel article IV.9. « *programme « le solaire en Anjou » : soutien aux animations grand public »* » conformément à l'extrait du règlement financier, joint en annexe ;
- **d'approuver** la répartition suivante de l'enveloppe financière pour les aides à l'investissement pour 2024 ;
 - programme BEE 2030 : 1 400 000 €,
 - aide à l'installation et à l'amélioration de systèmes de régulation : 100 000 € ;
- **d'approuver** le règlement financier du Siéml consolidé, tel que joint en annexe.
- **d'autoriser** le Président du Siéml à accomplir toutes les formalités afférentes à ce dossier.

| | |
|----------------------------------|----|
| Nombre de délégués en exercice : | 46 |
| Nombre de présents : | 25 |
| Nombre de votants : | 28 |
| Abstention : | 0 |
| Opposition : | 0 |
| Approbation : | 28 |

22- Instauration du dispositif groupé de valorisation des certificats d'économie d'énergie

A la demande du président, Eric TELLIEZ, directeur général adjoint en charge du pôle Stratégie Energétique Territoriale et Animation Opérationnelle présente le dispositif de valorisation des certificats d'économie d'énergie, mis en place par l'Etat en 2006. Le principe est le suivant, les travaux d'économie d'énergie réalisés par un tiers privé, public ou particulier, peuvent être monétisés via un dispositif qui s'appuie sur les kWh économisés en fonction du système nouvellement mis en place par rapport au système existant. Par exemple, un changement de vitrages, de luminaires ou des travaux d'éclairage public sous compétence du Siéml, génère des certificats d'économie d'énergie.

Depuis plusieurs mois, le Siéml et TE 44 réfléchissent à la mise en place d'un partenariat afin que le Siéml devienne coordonnateur d'un groupement qui faciliterait l'accès des communes du Maine et Loire et de Loire Atlantique au montage de leur dossier via une prestation auprès d'un AMO. Les sommes générées seraient reversées aux communes moyennant une retenue de 20 % de la somme perçue au

profit du Siéml. Cette somme servirait à financer le cout de l'AMO et les frais de gestion de l'ensemble du dispositif pour le syndicat. Un seuil de 500 € minimum devra être atteint pour procéder au dépôt du dossier.

Après avoir entendu l'exposé du directeur général adjoint ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** que le Siéml soit le pilote du dispositif global et le regroupeur des dossiers de demande de CEE au nom des demandeurs de CEE de Maine-et-Loire et de Loire-Atlantique ;
- **d'approuver** le partenariat, avec TE 44, pour la mise en œuvre d'un dispositif commun de gestion et de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) aux bénéfices de nos collectivités respectives, d'une durée de trois ans renouvelable une fois pour la même durée ;
- **de fixer** la base du calcul du coût du service rendu par le Siéml aux collectivités bénéficiaires de Maine-et-Loire à 20% du montant total des primes CEE perçues ;
- **de fixer** les conditions d'accès au dispositif commun de gestion des CEE suivantes :
 - o un seuil minimum d'accès à partir de 500 € de primes CEE à percevoir par demandeur, le cas échéant après déduction des coûts de services précités ;
 - o un accès aux collectivités de Maine-et-Loire bénéficiaires pour la valorisation de CEE hors dossiers BEE 2030 et hors dossiers éclairage public relevant de la compétence du Siéml ;
- **de prendre** acte, conformément aux délégations de pouvoirs consenties au Président, de la conclusion à venir par ce dernier, au nom et pour le compte du Siéml, des outils contractuels nécessaires à la mise en place du partenariat entre le Siéml et TE44 ainsi qu'à la gestion et à la valorisation des CEE des collectivités de Maine-et-Loire et de Loire-Atlantique, en particulier ;
 - o une convention de partenariat entre le Siéml et TE 44 pour la mise en œuvre du dispositif commun,
 - o une convention tripartite pour la gestion et la valorisation des CEE entre le Siéml, TE 44 et le bénéficiaire de Loire-Atlantique,
 - o une convention bipartite pour la gestion et la valorisation des CEE d'un bénéficiaire de Maine-et-Loire ou de Territoire d'énergies 44 pour son propre patrimoine, entre ce bénéficiaire et le Siéml ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à prendre toute décision et signer tout acte juridique nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

| | |
|----------------------------------|----|
| Nombre de délégués en exercice : | 46 |
| Nombre de présents : | 24 |
| Nombre de votants : | 27 |
| Abstention : | 0 |
| Opposition : | 0 |
| Approbation : | 27 |

23- Dispositifs annuels d'accompagnement des projets de transition énergétique

Monsieur Denis RAIMBAULT présente les différents dispositifs annuels d'accompagnement des projets de transition énergétique.

Tout d'abord, en complément de la délibération présentée par Denis RAIMBAULT sur la modification du règlement financier, chaque année une délibération complètera le dispositif. Elle précisera l'ensemble des modalités de présentation et de validation des dossiers présentés par les communes,

ainsi que l'enveloppe financière allouée pour chaque session conformément au budget primitif annuel voté.

Le second dispositif concerne le renouvellement, pour la troisième année, de l'accompagnement des plateformes de rénovation énergétique. Ce dispositif permet aux intercommunalités d'être accompagnées pour la mise en place d'outils auprès des particuliers afin de répondre à leurs obligations sur la mise en place de plateformes de rénovation énergétique de l'habitat.

Denis RAIMBAULT rappelle lors de cette présentation que des assouplissements ont été apportés dans le règlement financier afin de permettre l'étude des dossiers transmis par les collectivités qui n'étaient pas éligibles jusqu'alors.

Denis RAIMBAULT complète son intervention avec la description de la mise en place d'une aide relative au renforcement des charpentes des bâtiments existants afin de rendre les toitures compatibles avec l'installation de panneaux photovoltaïques. Beaucoup de communes sont concernées par des bâtiments anciens dont les toitures nécessitent un renforcement de charpentes avant d'installer des panneaux solaires.

Jean-Luc DAVY apprécie à cette fin cette nouvelle mesure ainsi que plus généralement toutes les avancées visant à faciliter les projets initiés par les communes.

Après avoir entendu l'exposé du directeur général adjoint ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** que, pour les aides annuelles du programme BEE 2030 au titre de l'exercice 2024, le dispositif fonctionne selon un appel à projets par dépôt des candidatures par voie dématérialisée exclusivement à partir de l'adresse url suivante : www.sieml.fr/bee-2030, à l'occasion de deux sessions organisées selon le calendrier 2024 suivant :

| Calendrier prévisionnel des sessions de l'appel à projets 2024 | | |
|--|-----------|-------------|
| | SESSION 1 | SESSION 2 |
| Date limite de dépôt des candidatures | 17 mai | 31 octobre |
| Décision, par délibération du comité syndical, sur les projets retenus et le montant des aides | 2 juillet | 17 décembre |

- **d'approuver** les nouvelles conditions et modalités d'attribution des aides à la rénovation des bâtiments existants et des aides aux installations d'énergies renouvelables thermiques (EnR th) du programme BEE 2030, présentées en annexe à la présente délibération ;
- **d'approuver** la création de deux nouvelles aides du programme BEE 2030 : les aides pour les bâtiments neufs passifs et l'aide au renforcement des charpentes d'un bâtiment existant pour la mise en place de panneaux photovoltaïques, selon les conditions et modalités d'attribution de ces aides présentées en annexe ;
- **d'approuver** que l'enveloppe financière pour 2024 pour le programme BEE 2030, d'un montant total de 1 400 000 €, soit répartie de la manière suivante :
 - o aide à la rénovation des bâtiments existants : 1 000 000 € ;

- aides aux installations d'énergies renouvelables thermiques (EnR th) : 250 000 € ;
 - aides pour les bâtiments neufs passifs : 100 000 € ;
 - aides au renforcement des charpentes d'un bâtiment existant pour la mise en place de photovoltaïque : 50 000 €.
- **d'approuver** que, pour le dispositif d'aides aux EPCI pour le déploiement d'une activité d'information de 1^{er} niveau et de conseil personnalisé en matière de rénovation énergétique de l'habitat, l'enveloppe financière pour 2024 soit d'un montant total de 27 000 €, et que les aides pour 2024 soient réparties de la manière suivante :
- EPCI < 50 000 habitants : 2000 € ;
 - EPCI entre 50 000 et 100 000 habitants : 3000 € ;
 - EPCI > 100 000 habitants : 4000 €.
- **d'autoriser** le Président du Siéml à accomplir toutes les formalités afférentes à l'exécution de la présente délibération.

| | |
|----------------------------------|----|
| Nombre de délégués en exercice : | 46 |
| Nombre de présents : | 24 |
| Nombre de votants : | 27 |
| Abstention : | 0 |
| Opposition : | 0 |
| Approbation : | 27 |

24- Projet de charte visant à encadrer l'exercice de la compétence réseau de chaleur

Denis RAIMBAULT présente la charte visant à encadrer l'exercice de la compétence réseau de chaleur. La reprise du réseau de chaleur de Saint-Georges-sur-Loire et l'adhésion d'un certain nombre de collectivités à ce service ont conduit le Siéml à compléter ses outils contractuels au travers d'une charte visant à encadrer l'exercice de la compétence réseau de chaleur.

Denis RAIMBAULT précise que pour chaque projet, une convention individuelle conclue entre le Siéml et la collectivité déterminera les conditions et modalités de réalisation du projet, seront ainsi précisés : le lieu d'implantation, la liste des abonnés, le périmètre et le tracé du réseau, le choix du combustible utilisé, le mode de gestion, le montant du projet, ainsi que l'éventuelle contribution financière de la collectivité pour la réalisation du projet.

Après avoir entendu l'exposé du vice-président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité

- **d'approuver** la charte annexée à ce rapport, visant à encadrer l'exercice de la compétence optionnelle relative à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux publics de chaleur ou de froid.

| | |
|----------------------------------|----|
| Nombre de délégués en exercice : | 46 |
| Nombre de présents : | 24 |
| Nombre de votants : | 27 |
| Abstention : | 0 |
| Opposition : | 0 |
| Approbation : | 27 |

25- Transferts de compétences relatifs à la chaleur renouvelable.

Denis RAIMBAULT présente une demande de transfert de compétence pour deux réseaux de chaleur émanant de la commune nouvelle de Sèvremoine, pour deux projets situés sur les communes déléguées de Saint-Macaire-en-Mauges et Montfaucon-Montigné,

Denis RAIMBAULT présente également les projets de chaufferie bois des communes de Saint-Clément-de-la-Place, Fontevraud l'Abbaye et Montrevault-sur-Èvre

Denis RAIMBAULT poursuit avec la présentation des conventions individuelles relatives à des projets de chaufferies dédiées bois énergie sous maîtrise d'ouvrage du Siéml pour les communes de Fontevra.

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** la demande de la commune de Sèvremoine de transférer au Siéml la compétence mentionnée à l'article 4.4 des statuts du Syndicat, relative à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux publics de chaleur ou de froid sur le territoire de la commune ;
- **d'approuver** la réalisation des projets de réseaux publics de chaleur sur les communes déléguées de Saint-Macaire et de Montfaucon-Montigné ;
- **d'approuver** que le transfert prenne effet au premier jour du mois suivant la date à laquelle la délibération de l'assemblée délibérante du Siéml acceptant la demande de la commune est devenue exécutoire ;
- **d'approuver** que, pour les projets portés par les communes de Fontevraud-l'Abbaye, Saint-Clément-de-la-Place et Montrevault-sur-Èvre, les frais de gestion du Siéml soit fixés à 4 % du montant total de la contribution annuelle due par chaque commune ;
- **d'approuver** en conséquence le plan de financement prévisionnel ainsi que les projets de convention individuelle à conclure par le Siéml avec chacune des communes mentionnées ci-après, joints en annexes, relative aux conditions et modalités d'exercice par le Siéml de la compétence « production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable » transférée par chaque commune, pour:
 - concernant la commune de Fautevraud-l'Abbaye, la conception et la réalisation du projet de chaufferie bois des écoles de Fontevraud-l'Abbaye ;*
 - concernant la commune de Saint-Clément-la-Place, la conception et la réalisation du projet de chaufferie bois de l'ensemble du groupe scolaire de Saint-Clément-de-la-Place ;
 - concernant la commune de Montrevault-sur-Èvre, la conception et la réalisation du projet de chaufferie bois à destination de la maison commune de loisirs de La Chaussaire (commune déléguée de Montrevault-sur-Èvre) ;

d'autoriser le Président à signer tout document ainsi qu'à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Nombre de délégués en exercice : 46
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 27

| | |
|---------------|----|
| Abstention : | 0 |
| Opposition : | 0 |
| Approbation : | 27 |

Denis RAIMBAULT remercie les équipes pour la qualité de leurs interventions auprès des communes.

26- Programme 2024 des travaux relatifs aux infrastructures de recharge des véhicules électriques.

Thierry TASTARD, vice-président en charge de la mobilité durable et des carburants alternatifs présente une délibération relative au programme de travaux pour le déploiement des bornes qui fait suite à l'appel à manifestations d'intérêt lancé auprès des collectivités pour l'exercice 2024.

Réponse à l'AMI répondant au besoin du SDIRVE à 2025

- 49 sites ;
- 186 points de charge ;
- Coût estimé : 861 000 €

Réponse à l'AMI répondant au besoin du SDIRVE à 2030

- 18 sites ;
- 36 points de charge ;
- Coût estimé : 170 000 €

Non répondu à l'AMI mais répond au besoin du SDIRVE à 2025

- 20 sites ;
- 80 points de charge ;
- Coût estimé : 420 000 €.

Une enveloppe prévisionnelle de 800 000 € serait consacrée au déploiement de nouveaux de charge répondant aux échéances du SDIRVE à 2025 selon la répartition jointe au rapport

Territoire d'Angers Loire Métropole

- 21 sites ;
- 86 points de charge ;
- Coût estimé : 427 000 €.

Territoire de Saumur Val de Loire

- 9 sites ;
- 44 points de charge ;
- Coût estimé : 170 500 €.

Territoire de l'Agglomération du Choletais

- 8 sites ;
- 49 points de charge ;
- Coût estimé : 201 000 €.

Jean-Luc DAVY rappelle que Julien GERAULT, responsable du service infrastructures de recharge pour véhicules électriques est accompagné au quotidien par Laurent BARADEAU, chargé d'affaires au développement des IRVE. Un technicien maintenance sera recruté dans les prochaines semaines pour venir renforcer l'équipe en prévision du travail conséquent lié au déploiement des bornes dans les prochaines années. Julien GERAULT est en contact avec les communes qui ont répondu à l'appel à projet afin de finaliser les projets de déploiements conformément au schéma départemental.

Jean-Luc DAVY retrace l'évolution du déploiement depuis la pose de la première borne en 2015 à Durtal. Ce troisième volet du déploiement des bornes en Maine-et-Loire s'inscrit dans le schéma directeur.

Robert DESOEUVRE, délégué Angers Loire métropole s'interroge sur le choix de favoriser l'installation des bornes sur 28 communes du territoire d'Angers Loire métropole alors qu'un partage aurait pu être opéré afin de satisfaire d'autres communes.

Emmanuel CHARIL précise que ce choix vient de la pression exercée par les agglomérations qui étaient tentées de confier le service de recharge à des entreprises privées. Par ailleurs, le Siéml met en place une nouvelle offre de recharge résidentielle sur l'espace public où des besoins importants ont été relevés. Dans les prochains mois, le Siéml prendra contact avec les centres bourgs afin d'organiser le troisième déploiement.

Julien GERAULT rebondit sur les propos d'Emmanuel CHARIL et précise que cette année 2024 est en cours de passation de marché avec la bascule totale sachant que le marché de performance attribuée à SPIE court encore jusqu'au 8 juin 2024, automatiquement on se voit coupé avec la bascule de la supervision qui est en cours, la mutation des marchés, les attributions qui se font. Il y a un enjeu sur six mois d'étendre les zones sous tensions, là où les bornes les plus utilisées, situées principalement sur les zones urbaines. Avec l'aide de Laurent BARADEAU toutes les créations des émergences sur les zones plus rurales seront engagées. L'installation de la borne se fera en 2025 mais les travaux vont déjà être engagés. Un travail de concertation et de communication sera fait localement avec les élus.

Stéphane DEROUET, délégué suppléant Saumur Val de Loire souhaite savoir s'il le Siéml a la capacité de mesurer l'impact du déploiement des bornes sur le marché de l'automobile électrique et de quantifier le nombre de personnes qui utilisent les bornes.

Même s'il n'existe pas de réponse scientifique pour le prouver, Emmanuel CHARIL pense que le déploiement des bornes a un impact sur l'achat de véhicule électrique.

Julien GERAULT indique que la seule mesure possible réside dans l'augmentation des usagers à utiliser les bornes en corrélation avec le pourcentage de vente des véhicules électriques.

D'après Emmanuel CHARIL qui répond à la seconde question de Stéphane DEROUET, 90 % des recharges se feront au domicile ou sur le lieu de travail. Seules 10 % des recharges se feront sur l'espace public en écartant les recharges résidentielles évoquées plus haut. Pour massifier la mobilité électrique, il faut favoriser l'accès aux usagers des centres bourgs et centres villes qui n'ont pas accès à des prises à domicile ou au travail en raison de la configuration des lieux.

Stéphane DEROUET s'interroge sur la nécessité d'installer des bornes dans les villages car il constate que dans sa commune et dans les communes qu'il traverse, peu d'usagers utilisent les bornes.

Emmanuel CHARIL rappelle que l'installation de la première génération des bornes sur le territoire à une inter-distance de 20 km visait à garantir aux usagers une solution de secours à proximité. Il s'agissait de bornes d'itinérance et non de bornes résidentielles. Aujourd'hui, au regard du schéma directeur il pourrait être envisagé le repositionnement de certaines bornes qui sont peu utilisées. A contrario, dans le déploiement des nouvelles bornes une réflexion s'impose sur les usages et les besoins.

Après avoir entendu l'exposé du vice-président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** le programme de travaux 2024 relatifs au déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) suivant, dont le détail est joint en annexe :
 - o déploiement de 86 points de charge sur le territoire d'Angers, répartis sur 21 sites, pour une dépense estimée à un montant total de 437 000 € HT ;
 - o déploiement de 40 points de charge sur le territoire de Saumur, répartis sur 9 sites, pour une dépense estimée à un montant total de 162 500 € HT ;
 - o déploiement de 49 points de charges sur le territoire de Cholet, répartis sur 8 sites, pour une dépense estimée à un montant total de 201 000 € HT ;

- **d'approuver** les montants estimatifs suivants des fonds de concours demandés aux collectivités concernées, correspondant à 25 % du montant estimatif hors taxes des dépenses de travaux, dont le détail est joint en annexe :
 - o pour Angers : 109 500 € ;
 - o pour Saumur : 40 625 € ;
 - o pour Cholet : 50 250 €.

| | |
|----------------------------------|----|
| Nombre de délégués en exercice : | 46 |
| Nombre de présents : | 24 |
| Nombre de votants : | 27 |
| Abstention : | 0 |
| Opposition : | 0 |
| Approbation : | 27 |

27- Informations diverses

Plusieurs informations diverses sont présentées à l'assemblée. Elles sont détaillées dans le rapport « informations diverses.

1- Présentation des fiches contact territorialisées.

Joëlle POUDRÉ, vice-présidente en charge du projet de territorialisation rappelle que ces fiches sont issues des ateliers de concertation qui se sont déroulés lors des réunions territoriales de l'automne 2022 entre les élus et les agents du Siéml. Ces fiches vous permettent de trouver facilement un interlocuteur. Sur le site internet du Siéml, vous trouverez toutes les fiches créées par EPCI et seront mise à jour régulièrement. Elles seront diffusées aux élus lors de prochaines réunions territoriales qui vont se dérouler à partir du 26 mars. Elles renseignent sur les élus qui siègent au comité syndical et au bureau. On y retrouve les agents du Siéml, notamment Valérie Moutier qui accompagne les élus ainsi que les référents pour l'éclairage public, la transition énergétique, la géomatique, IRVE avec un jeu de couleurs pour faciliter les recherches.

2- Point sur le zonage énergies renouvelables.

Emmanuel CHARIL communique quelques informations sur le comité régional de l'énergie qui se réunira au mois d'avril afin d'examiner les propositions faites par les conseils municipaux. Contrairement aux départements ligériens, les communes de Maine-et-Loire ont été très réactives et les délibérations sont remontées aux services de l'État, notamment avec l'aide des EPCI et du Siéml ce qui donne lieu à une certaine satisfaction des services de l'État. Cependant, un problème subsiste avec le zonage loi APER, le législateur pour des raisons de contexte politique a choisi de faire voter la loi APER avant la programmation pluriannuelle de l'énergie. Des échanges ont lieu sur les potentielles zones de développement des énergies renouvelables sans objectifs quantifiés, même si nous en avons connaissance à la lecture de certains documents. Néanmoins, tant qu'ils ne sont pas votés par le

parlement et qu'ils ne font pas l'objet d'un arrêté ou d'un décret réglementaire, il est difficile d'avoir une vision précise de l'atteinte ou non des objectifs. Sachant qu'une nouvelle directive européenne a considérablement accrue l'obligation de développer les EnR à l'horizon 2030.

Selon Eric TELLIEZ cette première étape a permis de sensibiliser l'ensemble des territoires sur les objectifs de développement des énergies renouvelables en faisant remonter les potentiels photovoltaïques et éoliens. En parallèle, différentes études vont être initiées sur le potentiel méthanisation avec le groupement métha Atlantique et la valorisation des bio déchets. Ces études viendront alimenter une seconde sollicitation de l'Etat sur cette démarche des zones d'accélération qui sera complétée avec la thématique de la chaleur renouvelable. A l'échelle du syndicat, un travail est engagé au profit des communes adhérentes pour développer des outils d'aide pour solariser les toitures. Une refonte du cadastre solaire devrait être présentée à l'automne pour aider les collectivités à cibler les potentiels solaires sur leur territoire afin de répondre aux objectifs.

- 3- Les informations relatives au projet d'interconnexion gazière sur les Mauges Sud et le projet de maillage dans le Saumurois / Loudanais sont à retrouver en détail dans le rapport.
- 4- Calendrier et programme des réunions territoriales de printemps.

Le planning des réunions territoriales de printemps et le programme sont à retrouver dans le rapport. A la demande des élus, un seul atelier sera organisé afin de permettre à chacun de suivre l'intégralité du programme proposé. En fonction des participations l'atelier pourra être dédoublé. Pour cette session de printemps, le thème proposé par le service éclair public concerne la trame sombre départementale.

Dans le cadre de l'animation proposée aux communes, les visites de terrain sont planifiées et le calendrier est à retrouver dans le rapport.

Le Président clôture la séance et remercie à nouveau l'ensemble des élus et des agents pour la qualité du travail fourni.

Le Président du Syndicat
Jean-Luc DAVY

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke and a horizontal stroke, all contained within a horizontal oval shape.